

4. 1350 acres E. H. Seymour.
COLONIE AGRICOLE (M^{re}. Cluz)

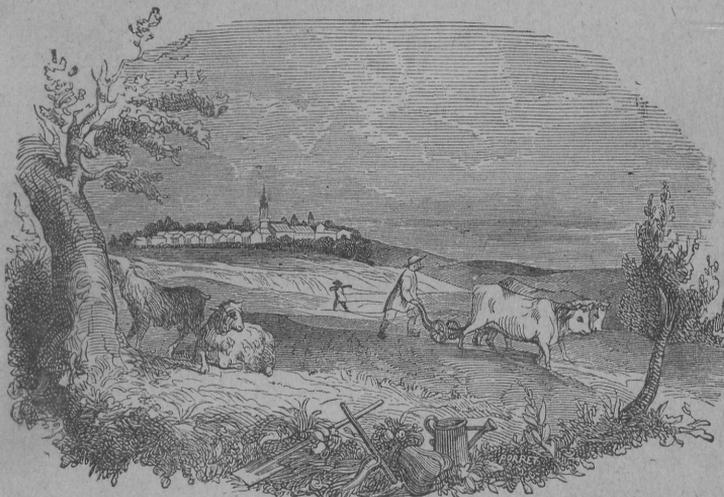
DE METTRAY

FONDÉE PAR

MM. DEMETZ ET DE COURTEILLES EN 1839

*Reconnue établissement d'utilité publique par décret
en date du 21 juillet 1853*

SOIXANTE ET UNIÈME ANNÉE



Se vend au Profit de la Colonie

TOURS
IMPRIMERIE TOURANGELLE
20 22, RUE DE LA PRÉFECTURE

—
1901

COLONIE AGRICOLE

DE METTRAY



DR. McALLISTER

1870-1871



COLONIE AGRICOLE



DE METTRAY

FONDÉE PAR

MM. DEMETZ ET DE COURTEILLES EN 1839

*Reconnue établissement d'utilité publique par décret
en date du 21 juillet 1853*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES FONDATEURS

SOIXANTE ET UNIÈME ANNÉE

TOURS
IMPRIMERIE TOURANGELLE
20-22, RUE DE LA PRÉFECTURE

—
1901

COLONIE AGRICOLE

DE METTRAY

PRÈS TOURS (*Indre-et-Loire*)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES FONDATEURS

De la Société Paternelle

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU VENDREDI 7 JUIN 1901

Présidence de M. Eug. Gouin, sénateur.

La Société Paternelle s'est réunie en Assemblée générale le 7 juin 1901, à neuf heures du matin, 33, rue de Lisbonne, où ont été convoqués dans le délai fixé par les statuts, tous les membres fondateurs, ainsi qu'il en est justifié par le dépôt sur le bureau d'un exemplaire du journal des *Petites Affiches* dont il est donné lecture.

M. Eug. Gouin, sénateur, présidait la séance.

Siégeaient au bureau les membres du Conseil :

MM. G. PICOT, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, vice-président.

R. DU SAUSSAY, conseiller général d'Indre-et-Loire ;

P. MAME, éditeur ;

P. TOLLU, notaire honoraire ;

BÉCHARD, ancien préfet, secrétaire général ;

G. GOUIN, banquier, trésorier ;

CLUZE, Directeur de la Colonie.

S'étaient fait excuser :

MM. VOISIN,

BARON DE COURCEL,

LEFÉBURE,

B. DE VAUPLANE,

V^{te} DE VILLIERS,

GUILLOT,

MARQUÈS DI BRAGGA.

La parole est à M. Cluze pour donner lecture de son rapport sur la situation morale et matérielle de la Colonie et de la Maison Paternelle pendant les années 1898-1899 et 1900.

L'Assemblée décide que la partie afférente à la Maison Paternelle fera l'objet d'une impression à part, et que communication en sera faite au Comité d'administration et au Comité consultatif de la Maison Paternelle dans leur prochaine réunion.

Une courte notice sur la Maison Paternelle sera seule conservée dans le rapport triennal de la Colonie.

Le rapport est mis aux voix et adopté sans observation.

M. G. Gouïn, trésorier, expose ensuite la situation financière pendant les années 1898-1899 et 1900. Ce rapport est également approuvé.

L'Assemblée décide en outre l'impression des deux rapports.

En exécution de l'art. 5 des statuts, l'Assemblée approuve les nominations provisoires faites par le Conseil depuis l'Assemblée générale des membres fondateurs du 17 juin 1898 :

MM. Albert RIVIÈRE, ancien magistrat, en remplacement de M. MOISANT, démissionnaire ; baron de COURCEL, sénateur, en remplacement de M. FOURNIER ; Raoul du SAUSSAY, conseiller général d'Indre-et-Loire, en remplacement du com^e HÉRIOT ;

P. TOLLU, ancien notaire, en remplacement de M. G. HOUSARD.

Les membres dont les pouvoirs expirent en 1901 sont ensuite réélus pour une nouvelle période de 9 ans.

Ce sont : MM. le Vicomte DE VILLIERS.

VOISIN.

LEFÉBURE.

BÉCHARD.

Le Conseil est alors ainsi composé et les pouvoirs de ses membres expirent comme ci-dessous :

En 1904 : MM. Paul MAME.

A. RIVIÈRE.

R. DU SAUSSAY.

B. DE VAUPLANE.

En 1907 : MM. Eug. GOUÏN.

Th. ROUSSEL.

DE PARIEU.

MARQUÈS DI BRAGGA.

Edouard MULLER.

En 1910 : MM. le Baron DE COURCEL.

GUILLOT.

G. PICOT.

BÉRENGER.

G. GOUÏN.

En 1913 : MM. le Vicomte DE VILLIERS.

VOISIN.

LEFÉBURE.

BÉCHARD.

P. TOLLU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

COMPTE RENDU TRIENNAL

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES FONDATEURS

DE LA SOCIÉTÉ PATERNELLE

Dans la Séance du 7 Juin 1901

PAR M. CLUZE

*Directeur de la Colonie Agricole de Mettray
et de la Maison Paternelle*

MESSIEURS,

En exécution de l'art. 15 de nos statuts, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le compte rendu moral et disciplinaire de la Colonie de Mettray et de la Maison Paternelle pour les trois années 1898-1899 et 1900.

Depuis notre dernière Assemblée générale, nous avons eu la douleur de perdre MM. Fournier, ancien ambassadeur, le commandant Hériot et M. Georges Houssard, conseiller général d'Indre-et-Loire, que la mort nous a enlevés.

M. Moisant, Président de la Chambre de Commerce de Paris, trop occupé, a donné sa démission.

M. A. Guillot, membre de l'Institut, que son état de santé oblige à de grands ménagements, avait également adressé sa démission, dans la séance du 21 décembre 1900 ; le Conseil d'administration, tenant à honneur de conserver cet éminent collègue, a refusé cette démission, espérant qu'il pourrait encore, avec sa haute compétence, continuer à collaborer utilement à l'Œuvre de Mettray.

Atteint d'une grave maladie aussitôt après sa nomination, le commandant Hériot n'a pu assister qu'une fois à vos séances.

M. G. Houssard ne venait presque jamais à Paris, mais membre de votre Commission de Permanence, à Tours, il était

très assidu à ces séances, où son esprit droit, son intelligence et sa grande habitude des affaires étaient très appréciés.

M. le Président a, au cours de nos séances, payé un juste tribut de regrets à nos anciens collègues, mais je devais à leur mémoire d'en parler encore à l'Assemblée générale des membres fondateurs.

A notre dernière réunion triennale, je vous signalais la diminution constante de nos effectifs. Ainsi que vous le verrez plus loin dans nos tableaux statistiques, cette diminution a continué, nous sommes tombés au commencement de l'année 1900 au chiffre de 282 colons.

Si on considère que l'établissement est aménagé pour 600 pupilles, que nous exploitons un domaine de près de 600 hectares, plus vaste que celui d'aucun des établissements similaires, vous comprendrez quelle funeste répercussion un pareil état de choses pouvait avoir sur notre situation financière.

Après le vote par les deux Chambres de la proposition faite par le Gouvernement d'augmenter, à partir du 1^{er} janvier 1898, l'allocation journalière pour chaque enfant, de 0 fr. 10, vous aviez pensé aussitôt à améliorer dans la plus large mesure la situation morale et matérielle des pupilles, et voilà qu'une énorme diminution des colons est venue paralyser votre bonne volonté, par le souci si légitime d'équilibrer nos budgets.

Avec l'effectif si réduit du mois de février 1900, nous n'avions qu'un nombre insuffisant de bras pour notre exploitation agricole, malgré que nous ayons remplacé, autant que possible, la main-d'œuvre par l'emploi des machines agricoles.

Justement préoccupé de cette situation, M. le Président a pu l'exposer dans tous ses détails à M. le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, dans une audience qu'il avait obtenue.

Notre honorable collègue, M. Marquès di Bragga, a bien voulu de son côté faire une démarche auprès de M. Waldeck-Rousseau.

Tous ces efforts ont été couronnés de succès et M. le Président du Conseil, qui n'ignore pas les services rendus par notre établissement, a pris des mesures pour qu'il nous fût envoyé un plus grand nombre de pupilles.

Nous n'étions pas le seul établissement à souffrir d'un pareil état de choses et, au cours de la discussion du budget de 1900, un député du Gard avait interpellé M. le Ministre de l'Intérieur sur la situation particulière de la colonie du Luc.

Je ne veux pas m'arrêter sur la discussion de cette interpellation que tout le monde a pu lire; je ne veux en retenir que deux points: le premier, c'est la justice rendue à notre œuvre par M. le Directeur de l'Administration pénitentiaire; le second, c'est l'accord complet des déclarations de M. le Rapporteur du budget et du Président du Conseil qui ont affirmé: « qu'ils désiraient conserver les Etablissements privés et que « s'il ne pouvait être question de prendre sur les effectifs des « colonies publiques pour les peupler, il convenait de les entre- « tenir d'enfants pour les faire vivre. »

De 282 jeunes détenus, chiffre auquel nous étions tombés en février 1900, notre effectif est remonté à 356.

Le nombre des enfants auxquels les tribunaux font application de l'art. 66 a diminué d'une façon sensible depuis quelques années et dans la proportion donnée par M. le Directeur de l'Administration pénitentiaire (1).

Si cette diminution était due à une amélioration de l'enfance coupable ou abandonnée, nous n'aurions qu'à nous en réjouir. Mais en est-il ainsi? Le doute est permis et nous devons donc en rechercher les causes.

Une des principales, en dehors de la prévention de certains magistrats contre les Etablissements d'éducation correctionnelle et de campagnes de presse plus bruyantes que bien documentées, est l'action de beaucoup de Comités de défense et de protection des enfants traduits en justice. Ces Sociétés, auxquelles je rends un complet hommage, désirent avant tout soustraire l'enfant à l'application de l'art. 66, lui préférant le placement dans les familles. Certes, si le monde était vertueux, s'il n'était guidé que par des considérations morales élevées, ce serait parfait. Mais en est-il ainsi? Une expérience de tous les jours me permet de répondre que ce cas n'est que l'exception assez rare; et que nombre de patrons en ville et plus encore à la campagne ne se chargent de nos pupilles qu'avec une arrière-pensée: c'est de profiter d'une main-d'œuvre à bas prix, sans se soucier beaucoup de leur rôle d'éducateur.

(1) Extrait du *Journal officiel*, séance du 26 novembre 1900, M. Duflos, directeur de l'Administration pénitentiaire :

... La situation des colonies privés est due à des causes générales. Depuis 1893 la population des Etablissements de jeunes détenus tant publics que privés, a diminué d'un quart en chiffres ronds de 1300 sur 5000. Les colonies publiques, contrairement aux renseignements fournis à M. Pastre, ont subi comme les autres, une réduction considérable. Ainsi en 1893 il y avait à Aniane 353 jeunes détenus, en 1900 il n'y en a plus que 231; Belle-Isle, en 1893, a 400, en 1900, 306; aux Douaires, en 1900, 338; Saint-Maurice, en 1893, 324, en 1900, 218; au Val d'Yvres, en 1893, 395, en 1900, 274. Les colonies privées renferment actuellement 1140 pensionnaires de moins qu'en 1893. De ces chiffres il résulte que la diminution de la population des colonies publiques a été de 604, alors que pour les colonies privées elle est de 1140, près du double.

Je trouve dans le Bulletin des prisons, n° 8, décembre 1900, un article de M. Demogue sur le budget des services pénitentiaires à la Chambre des Députés, dont j'extrais le passage suivant :

« A propos des jeunes détenus, le rapporteur cite une « note de l'Inspection des Finances qui approuve et préconise « beaucoup le placement des mineurs envoyés en correction « chez des particuliers; ce qui, dit la note, est une excellente « mesure non seulement pour les finances de l'Etat, qui voit « ainsi diminuer ses charges, mais pour les enfants détenus « encouragés à se bien conduire pour obtenir une situation « meilleure.

« Il y aurait intérêt à généraliser le système qui consiste à « placer chez les cultivateurs du voisinage les enfants les plus « méritants, cela offre de grands avantages au point de vue « de l'Education des jeunes détenus. Il convient d'ajouter que « les agriculteurs y trouvent également leur profit; la rémunération payée aux jeunes détenus étant généralement « inférieure au taux moyen des salaires. »

Peut-être, dit M. Demogue, l'Administration des Finances est-elle mauvaise conseillère. Le placement chez les particuliers est chose très délicate, non seulement pour les enfants auxquels il ne faut pas donner la liberté trop à la légère, mais aussi pour les particuliers. En fait, y en a-t-il beaucoup qui s'occupent vraiment de l'éducation des pupilles, qui voient dans ces placements autre chose qu'un bénéfice à réaliser ? N'en a-t-on pas trouvé souvent qui récompensent les enfants en leur donnant de l'alcool ou qui les laissent aller au cabaret, quand ils ne les y conduisent pas eux-mêmes.

En tous cas, le paysan, contrairement à l'avis de l'Inspection des Finances, apparaît généralement comme un médiocre éducateur (1).

Je ne doute pas que dans un avenir prochain on abandonne, en partie tout au moins, ces placements de famille qui ne donnent pas tous les résultats qu'on en espère, pour en revenir à une plus large application de l'article 66 dans les Etablissements d'éducation correctionnelle qui ont été améliorés dans des conditions telles, qu'ils ne méritent pas la défaveur dont ils sont encore l'objet.

(1) Dans l'exercice du patronage, j'ai pu me convaincre qu'il y avait quelquefois entente entre le patron et le pupille pour nous tromper. C'est ainsi qu'un colon m'a déclaré que son maître lui avait proposé de lui donner officiellement 15 francs de gages que nous avions stipulés pour lui, mais qu'en réalité il ne lui en paierait que 12.

Je constate avec peine que si le nombre des pupilles envoyés en correction a diminué, leur valeur morale et intellectuelle a diminué dans de plus larges proportions.

Nous recevons un bien plus grand nombre d'enfants profondément vicieux et pour lesquels il ne reste qu'un faible espoir d'amendement. La proportion des illettrés varie de 35 à 45 0/0.

Beaucoup n'ont reçu aucune espèce d'éducation morale ou religieuse; cela ne doit pas nous surprendre, il doit en être de même partout.

C'est ainsi que je lis dans le rapport de l'Ecole Lepelletier de Saint-Fargeau, à Montesson, présenté par M. Alpy, conseiller général :

« Etat moral : Dans son rapport, M. le Directeur constate « que l'esprit général est moins bon cette année que les années « précédentes; les résistances à l'obéissance ont été plus nombreuses, la tenue des pavillons moins parfaite, le travail aux « ateliers et au jardin plus lent. D'ailleurs les punitions ont été « plus nombreuses; et M. le Directeur termine ses observations sur ce point par cette réflexion qui nous paraît judiciaire : La cause provient-elle de ce que notre soupape de « sûreté, l'évasion, n'ayant pas été ouverte en grand, il en est « résulté un plus grand bouillonnement intérieur ? La chose « est possible.

« Et puis les nouveaux arrivés me semblent, ajoute-t-il, « plus pervers que ceux des années précédentes. »

Or, vous le savez, l'Ecole Lepelletier de Saint-Fargeau jouit du privilège de choisir ses pupilles. Le Directeur se rend tous les dix jours environ à la Petite-Roquette où il examine les enfants en état d'être transférés dans les colonies pénitentiaires. D'après la conversation qu'il a avec eux et l'examen de leur notice, il détermine son choix. Il demande alors officiellement, au Ministère, le transfèrement à l'Ecole des enfants qu'il a choisis. Or, le Ministère, s'il n'accorde pas tous ceux qui sont portés sur la liste du Directeur, ne donne jamais ceux qui ne lui sont pas demandés.

Si, dans ces conditions, on a observé que les pupilles entrés étaient plus pervers, quoi de surprenant à ce que nous fassions la même constatation à Mettray.

D'ailleurs, l'examen attentif des dossiers montre que, de plus en plus, nous recevons des enfants plusieurs fois récidiv-

vistes, ayant été remis à leurs parents, et que ce n'est qu'à la dernière extrémité que les tribunaux recourent à l'envoi dans les maisons d'éducation correctionnelle.

La Colonie de Mettray ne pouvait manquer de prendre part à cette imposante manifestation qu'a été l'Exposition Universelle, résumant dans une vaste synthèse les progrès accomplis dans toutes les branches de l'activité humaine pendant le siècle qui vient de se terminer.

Le jury des récompenses de la classe 112, présidé par M. le Sénateur Théophile Roussel, nous a accordé une Médaille d'Or.

Notre honorable collègue et secrétaire général, M. Bécard, m'a adressé au cours de l'année 1900, une lettre dont j'extrais le passage ci-dessous :

.

« J'ai reçu, pendant le cours de l'Exposition, un grand nombre d'étrangers qui sont venus me parler de Mettray, me demander des renseignements et me charger d'être auprès de vous et de notre éminent Président l'interprète de leur admiration pour l'excellent fonctionnement de votre œuvre. »

Des faits d'une certaine gravité ont été signalés à la tribune de la Chambre des Députés, comme s'étant passés à la Colonie publique d'Aniane. Il n'est pas hors de propos de rappeler ici que cet établissement n'a guère de colonie que le nom, puisqu'elle est installée dans les bâtiments d'une maison centrale désaffectée; c'est d'ailleurs une colonie entièrement industrielle.

A la suite de la discussion qui a eu lieu à la Chambre des Députés, diverses circulaires m'ont été envoyées et une Commission a été nommée par le Ministre de l'Intérieur, pour la révision du règlement général du 10 avril 1869.

J'ai la satisfaction de vous rappeler qu'aucun des abus auxquels on a voulu remédier n'existait dans notre établissement et que le nouveau régime disciplinaire se trouve être plus rigoureux que celui qui était appliqué à Mettray; néanmoins

j'ai cru devoir adresser, à cette occasion, l'ordre du jour suivant à notre personnel :

Ordre

« En portant la circulaire ministérielle du 3 décembre à la connaissance du personnel de la Colonie, je l'invite d'une façon toute particulière à s'imprégner de son esprit. Les considérations qu'elle développe sont celles que j'ai souvent rappelées en de nombreuses circonstances, notamment aux réunions du samedi. Vous ne devez jamais perdre de vue que vous n'êtes pas là simplement pour diriger le travail manuel et l'enseigner aux enfants qui nous sont confiés, mais que vous êtes en même temps des éducateurs. Comme tels vous devez donc les reprendre sans rudesse, sans insolence, sans blasphème, sans mots grossiers ou blessants. Vous leur devez avant tout le bon exemple comme les bons conseils. Respectez-les, si vous voulez qu'ils vous respectent et pour cela ayez le respect de vous-mêmes. Soyez assurés que c'est le meilleur moyen d'obtenir d'eux déférence et soumission.

« Excitez leur émulation au travail par des récompenses proportionnelles à leurs efforts. »

La dépêche vise aussi l'art. 96 du Règlement général du 10 avril 1869. Les peines corporelles sont prescrites à Mettray depuis longtemps. Mais il est en outre interdit de se livrer à des voies de fait envers les pupilles, d'une façon absolue. Je n'ai cessé de le recommander expressément depuis douze ans, et vous n'ignorez pas que je n'ai pas hésité à me priver du concours des employés assez peu soucieux de leur devoir pour oublier mes instructions et transgresser mes ordres.

Désireux de suivre la voie qui nous est tracée par l'Administration Pénitentiaire et soucieux de la bonne renommée de la Colonie, je saisis cette occasion de vous renouveler l'assurance que je frapperai impitoyablement quiconque se rendra coupable de voies de fait ou de sévices.

J'ai prévenu maintes fois à la conférence du dimanche les enfants, que s'ils croyaient avoir à se plaindre de leurs chefs pour avoir été insultés ou frappés, ils avaient non seulement le droit, mais encore le devoir de m'en informer et que leurs réclamations seraient toujours écoutées avec le plus complet esprit d'équité et de justice.

J'ai confiance dans le bon esprit qui anime tout le per-

sonnel placé sous mes ordres pour être assuré qu'il tiendra à honneur de se montrer digne du rôle qui lui est assigné dans la tâche si délicate mais si honorable du relèvement de l'enfance coupable ou abandonnée.

Mettray, le 28 décembre 1898.

Le Directeur,

Signé : Ph. GLUZE.

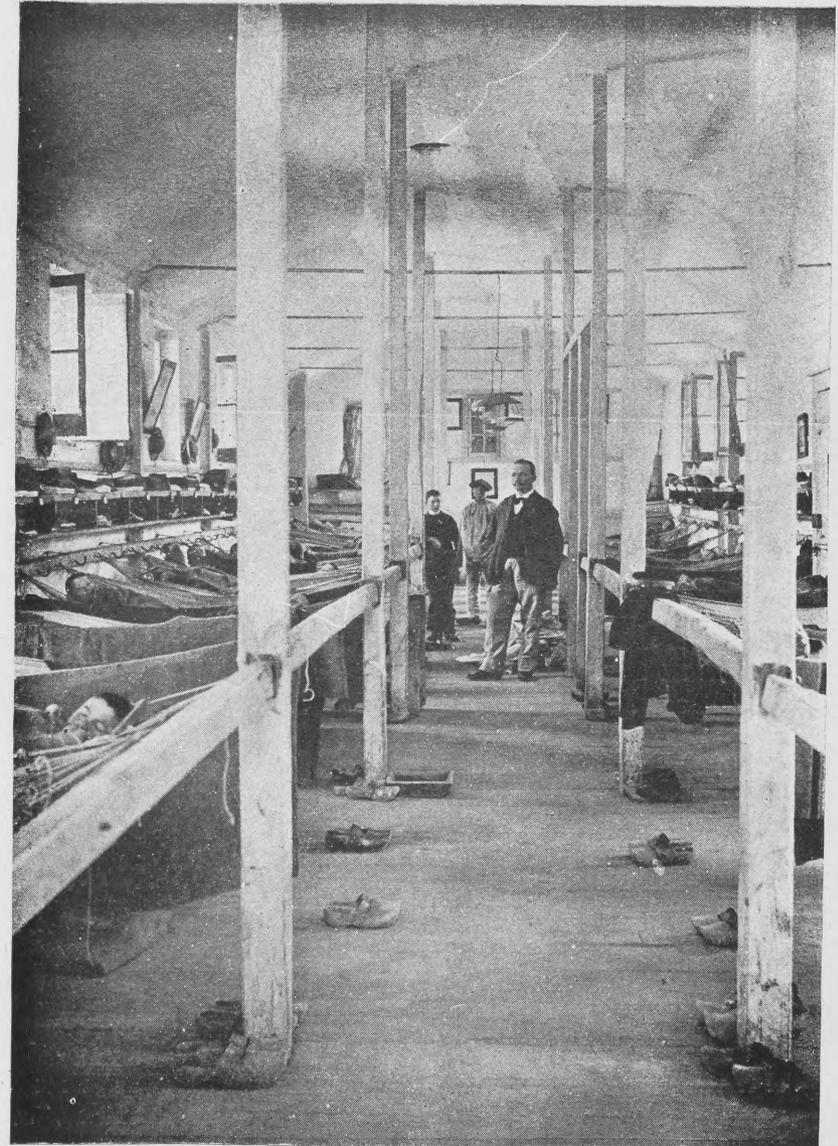
Il y a une question qui préoccupe non seulement les hygiénistes et les moralistes, mais aussi les hommes d'Etat. C'est celle du développement continu de l'alcoolisme depuis une vingtaine d'années et des ravages vraiment effrayants qu'il entraîne avec lui.

Placés mieux que personne pour en constater les funestes effets, nous avons pensé que nous devons nous associer aux efforts qui sont tentés de tous côtés pour enrayer ce fléau.

Et c'est à l'âge où sont nos pupilles que l'on peut tenter, avec le plus de chance de succès, de prémunir l'enfant contre ce vice anti-social. Les impressions de l'enfance sont généralement durables, et non seulement nos instituteurs leur font des conférences sur toutes les ruines et les misères qu'entraîne l'alcoolisme, mais nous frappons leurs yeux par des tableaux, images parlantes de toutes les déchéances morales et physiques qui attendent ceux qui se livrent à cette funeste passion.

Nous allons passer, Messieurs, au Compte Rendu qui sera divisé comme d'ordinaire en deux parties. La première intitulée : Situation morale et matérielle qui donne les résultats de la statistique, se subdivise en deux titres : Colonie Pénitentiaire — Maison Paternelle.

La deuxième intitulée : Situation de l'entreprise agricole et pénitentiaire, relatant tout ce qui a trait à l'Administration intérieure de l'Etablissement et le Patronage.



VUE D'UN DORTOIR.

SITUATION MORALE ET MATÉRIELLE DES ENFANTS

Effectif.

	1898	1899	1900
Nombre de jeunes détenus depuis la fondation jusqu'au 31 décembre 1900.....	7.127	7.180	7.324
Effectif moyen.....	396	326	319
Population au 31 décembre.....	433	365	294
Entrées dans l'année.....	72	64	155
TOTAUX.....	505	429	449
Sortis dans l'année.....	140	135	93
RESTE.....	365	294	356

Enfants assistés ou en correction paternelle.

	1898	1899	1900
Population au 31 décembre.....	96	108	95
Entrées dans l'année.....	70	43	50
TOTAUX.....	166	151	145
Sortis dans l'année.....	58	56	45
RESTE.....	108	95	100

Le chiffre des jeunes détenus n'était jamais descendu si bas qu'en 1899. Heureusement, il s'est relevé en 1900. Quant aux enfants assistés, ils se maintiennent toujours aux environs du

même chiffre, et cela à cause des nécessités budgétaires. Il y a toujours des enfants à envoyer, mais retenues par la dépense, les administrations se bornent à remplacer les partants au fur et à mesure.

Age des jeunes détenus au moment du délit.

	1898	1899	1900
Au-dessous de 8 ans.....	2	2	2
— de 8 à 10 ans.....	15	12	8
— de 10 à 12 —.....	67	27	17
— de 12 à 14 —.....	152	128	147
— de 14 à 15 —.....	58	56	84
Plus de 15 ans.....	71	69	98
TOTAUX.....	365	294	356

Effectif par catégorie quant à la durée de la peine.

	1898	1899	1900
Envoyés en correction jusqu'à 20 ans.....	257	204	247
— — 19 —.....	34	31	44
— — 18 — 1/2.....	23	19	23
— — 18 —.....	46	37	37
— — 17 —.....	2	»	»
— — 16 —.....	3	1	1
— — 15 —.....	»	2	2
— — 14 —.....	»	»	»
— — 12 —.....	»	»	»
— pendant 1 —.....	»	»	1
— — 2 —.....	»	»	»
— — 3 —.....	»	»	1
TOTAUX.....	365	294	356

Etat civil des jeunes détenus.

	1898	1899	1900
Enfants légitimes.....	327	260	317
— naturels.....	38	34	39
TOTAUX.....	365	294	356
Enfants dont les parents ont subi des condamnations.....	52	57	75
Orphelins d'un de leurs parents.....	112	95	112
— de père et de mère.....	15	6	13
Elèves des hospices.....	9	7	9

Situation des familles.

	1898	1899	1900
Enfants appartenant à des parents propriétaires..	»	»	»
Enfants appartenant à des parents aisés.....	»	»	»
Vivant de leur travail { Agricole.....	44	48	66
{ Industriel.....	96	74	87
{ Divers.....	149	121	155
Mendiants, vagabonds, prostitués.....	30	20	15
Inconnus, disparus.....	46	31	33
TOTAUX.....	365	294	356

Répartition de la population au 31 décembre, suivant la nature des crimes, délits, contraventions et suivant les juridictions.

	1898	1899	1900
Assassinat, empoisonnement.....	»	1	1
Meurtre, coups et blessures.....	10	10	18
Incendie.....	5	5	6
Attentat à la pudeur.....	17	13	17
Vol qualifié, faux.....	6	7	11
Vol simple, soustraction frauduleuse.....	273	215	251
Mendicité.....	14	11	13
Vagabondage.....	32	25	28
Autres crimes ou délits.....	8	7	11
TOTAUX.....	365	294	356
Avaient été :.....			
Jugés par les tribunaux correctionnels.....	361	291	350
Jugés par les Cours d'assises.....	4	3	6
TOTAUX.....	365	294	356

Il y a eu, dans la première période triennale, beaucoup moins d'enfants envoyés en correction pour mendicité et vagabondage, et on ne nous adresse plus que le rebut et la lie de la population, que ceux qui se sont montrés sourds à toutes les indulgences exagérées dont ils ont été l'objet.

Antécédents.

	1898	1899	1900
Récidivistes à leur entrée : Une fois.....	97	77	100
— — Deux fois.....	15	15	17
— — Trois fois.....	8	3	6
— — Quatre fois.....	2	1	2
Cinq fois et plus.....	3	1	1
TOTAUX.....	125	97	126

Le chiffre élevé des récidivistes justifie pleinement les observations qui accompagnent le tableau ci-dessus.

Profession des jeunes détenus à leur entrée à la Colonie.

	1898	1899	1900
Industriels.....	59	46	67
Agriculteurs.....	53	46	64
Autres professions.....	22	22	23
Sans profession.....	231	180	202
TOTAUX.....	365	294	356

Répartition de la population au 31 décembre suivant l'âge des jeunes détenus.

	1898	1899	1900
Agés de 8 à 10 ans.....	»	»	»
— de 10 à 12 —.....	»	»	»
— de 12 à 14 —.....	22	14	19
— de 14 à 16 —.....	79	72	100
— de 16 à 18 —.....	154	118	156
— de 18 à 20 —.....	110	90	81
TOTAUX.....	365	294	356

Instruction religieuse.

	1898	1899	1900
Ont fait leur 1 ^{re} communion.....	32	32	22
Ont été confirmés.....	83	»	93

Nombre d'enfants n'ayant pas fait leur première communion.

	1898	1899	1900
Ayant 10 ans.....	2	1	»
— 11 —.....	3	2	3
— 12 —.....	5	4	5
— 13 —.....	9	8	4
— 14 —.....	14	12	18
— 15 —.....	4	5	25
— 16 —.....	2	3	6
— plus de 16 ans.....	1	2	1

M. l'abbé Moisant, après sept années de ministère à la Colonie, ayant été nommé chanoine prébendé à la cathédrale de Tours, a quitté la Colonie le 1^{er} juillet 1898, jour de l'installation de son successeur M. l'abbé Blin, curé de Monthodon.

Les qualités de bonté et de douceur de M. l'abbé Blin sont vivement appréciées, non seulement de notre jeune population, mais encore de tous les employés et leurs familles, qui forment comme une petite paroisse en parfaite communion avec son pasteur.

Le nombre des enfants qui nous sont envoyés n'ayant pas fait leur première communion, on pourrait ajouter, n'ayant reçu aucune instruction morale ou religieuse, va toujours en augmentant. Ce fait, rapproché de ce que nos pupilles sont également plus pervers et plus vicieux, en dit plus long que tous les discours. Il est donc bien vrai que ces malheureux sont encore les mieux traités puisque, grâce à l'éducation religieuse qui leur sera donnée dans notre établissement, on éveillera dans leur âme la voix de la conscience, la notion du bien et du mal, et qu'on y déposera des germes féconds qui porteront tôt ou tard leurs fruits et empêcheront beaucoup d'entre eux de retomber dans la mauvaise voie où ils s'étaient engagés.

Aucune pression n'est exercée sur eux, et cependant tous consentent à suivre les leçons du catéchisme et y apportent réellement une très grande bonne volonté. Il ne s'est pas encore présenté le cas d'un pupille refusant de faire sa première communion.

Malgré les difficultés qu'il éprouve avec des enfants dont un assez grand nombre sont illettrés, M. l'aumônier est plutôt satisfait de ses élèves ; il est dignement secondé par M. Foucher, notre instituteur-chef.

Instruction primaire.

Comme vous le verrez par les tableaux statistiques que je donne ci-dessous, le nombre des enfants illettrés envoyés à la Colonie de Mettray est toujours assez élevé, 33 0/0 des entrées.

Or, ces enfants ont presque tous dépassé l'âge scolaire (nous n'avons guère plus de 5 à 6 pupilles âgés de moins de 13 ans) et n'ont pour ainsi dire pas fréquenté l'école.

Je les interroge tous à leur arrivée et à cette question précise : « On ne vous a donc jamais rien dit, ni à vous ni à vos parents, quand vous n'alliez pas à l'école, » ils m'ont presque tous répondu : Non.

Il semble résulter de là que la loi d'obligation n'est pas appliquée avec la vigilance désirable à une catégorie de familles qui en auraient le plus besoin.

Nous avons donc une tâche très difficile à remplir, et il ne faut rien moins que le dévouement de nos instituteurs pour arriver aux résultats que montrent les tableaux ci-dessous.

Etat de l'instruction au moment de l'entrée.

	1898	1899	1900
Complètement illettrés.....	120	86	107
Sachant lire.....	38	30	22
— — et écrire.....	83	78	77
— — — et calculer.....	98	84	125
Ayant une instruction élémentaire complète.....	26	16	25
TOTAUX	365	294	356

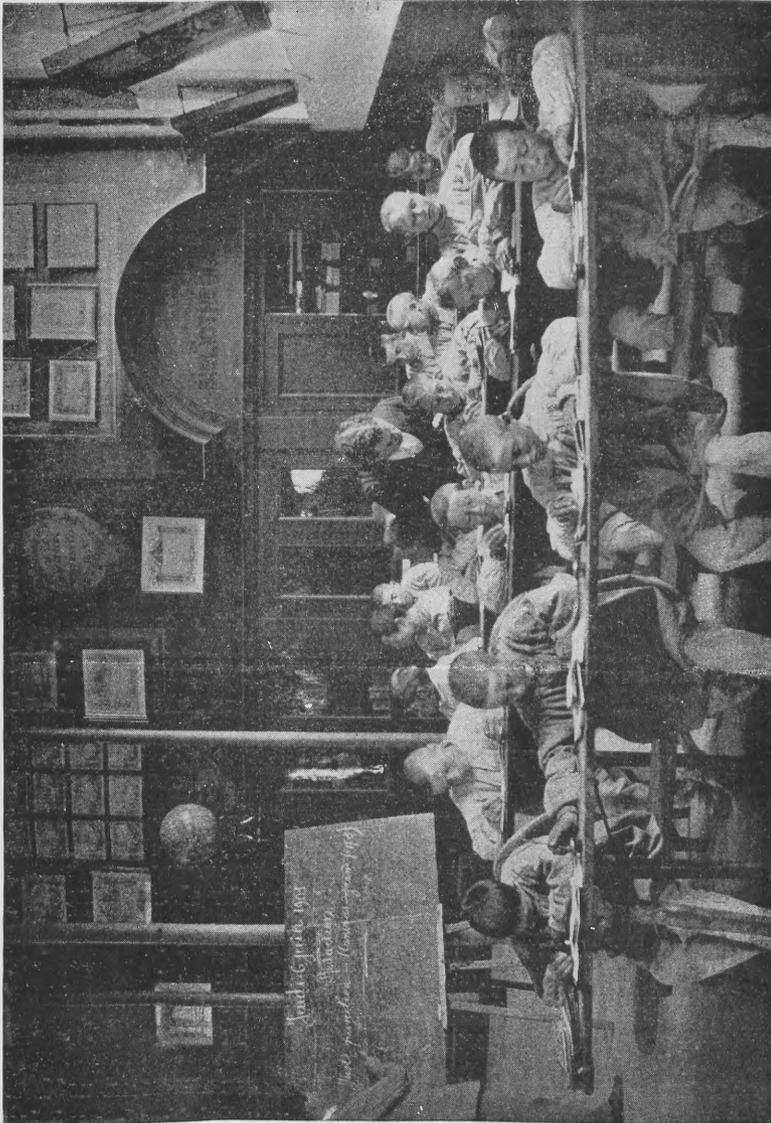
Dans le même temps nous avons reçu :

	1898	1899	1900
Complètement illettrés.....	48	25	66
Sachant lire.....	2	0	1
— — et écrire.....	1	2	3
— — — et calculer.....	91	80	135
TOTAUX	142	107	205
Soit illettrés pour 100.....	33	23	32

Sur 454 enfants entrés pendant cette période à l'école, plus de 400 avaient dépassé même de beaucoup l'âge scolaire et apportaient un dégoût profond pour la classe.

Et pour ne mentionner que les illettrés.

59 avaient de 17 à 18 ans
 107 avaient plus de 16 —
 120 — — 15 —
 82 — — 14 —
 57 — — 13 —
 29 — de 12 à 13 —



UNE CLASSE.

Parmi ceux que nous réputons comme sachant lire et écrire.

36 avaient leur certificat d'études.
 14 savaient à peu près la division.
 67 — — la multiplication.
 192 — — la soustraction.
 6 — — l'addition.

De nos illettrés, un grand nombre avaient suivi l'école, même pendant un temps assez long.

5 pendant 5 ans
 20 — 4 —
 10 — 3 —
 9 — 2 —
 40 — 1 —
 60 n'y étaient jamais allés.

C'est dire ce que valent les intelligences qu'il nous faut cultiver ; aussi avons-nous la plus grande peine à recruter nos candidats pour les premières classes.

Nos examens trimestriels ont donné les résultats suivants :

1898, 65 enfants ont obtenu la note « Bien »
 1899, 44 — — —
 1900, 49 — — —

Les examens du certificat d'études nous ont donné les résultats suivants :

En 1898 nous avons eu 11 élèves reçus sur 12 présentés.

1899 — 14 — 15 —
 1900 — 6 — 9 —

Ce qui porte le nombre des admis depuis 10 ans à 111.

Parmi les derniers reçus :

4 savaient à peine lire et écrire à leur entrée.
 1 connaissait à peine l'addition.
 3 — — la soustraction.
 3 — — la multiplication.

Des examens semestriels permettent de juger des travaux scolaires, de distribuer les palmes et de former le tableau de mérite scolaire.

Mouvement de l'école et résultats de l'enseignement pendant les années 1898-1899-1900.

	1898	1899	1900
Présents à l'école.....	433	365	294
Admis.....	172	107	205
Sortis.....	108	191	138
Reste au 31 décembre.....	365	294	356
<i>Illettrés.</i>			
Ayant appris à lire.....	11	7	13
— — — écrire.....	3	2	5
— — — et à calculer.....	168	102	155
Demeurés illettrés.....	36	24	27
<i>Sachant lire.</i>			
Ayant appris à écrire.....	»	»	»
— — — et à calculer.....	2	»	1
<i>Sachant lire et écrire.</i>			
Ayant appris à calculer.....	1	1	1
— fait des progrès.....	6	1	2
— reçu le complément de l'instruction.....	47	77	79
<i>Sachant lire, écrire et calculer.</i>			
Ayant fait des progrès.....	8	4	7
— reçu le complément de l'instruction.....	83	76	66
TOTAUX.....	365	294	356
<i>Ayant suivi les cours spéciaux.</i>			
Dessin.....	36	28	43
Musique.....	165	149	176

Les enfants qui sont possesseurs du certificat d'études suivent un cours spécial où ils reçoivent des notions de dessin, de géométrie et de comptabilité. Exceptionnellement quelques pupilles des ateliers de menuisiers, charpentiers ou autres, pour lesquels la connaissance des mesures de surface, de volume et le dessin peuvent être utiles, sont admis à suivre ce cours.

Bibliothèque.

	1898	1899	1900
Volumes existants.....	2.435	2.400	2.500
Nombre de lectures.....	6.500	4.000	4.700

Musique vocale et instrumentale.

Les cours de musique vocale et instrumentale sont suivis par 194 pupilles se décomposant comme suit :

Tambours et clairons.	42
Musique instrumentale	157
Musique vocale	55

Nous avons pu engager un certain nombre de pupilles dans des musiques de régiment.

Pompes à incendie.

Nous avons eu plusieurs fois pendant cette dernière période triennale, le devoir de concourir à éteindre des incendies dans notre voisinage et une fois à la Colonie même.

Dans toutes ces circonstances, nos jeunes pompiers ont fait preuve d'une discipline parfaite et du plus grand dévouement, et je ne saurais mieux faire que transcrire ici les deux ordres du jour que je leur ai adressés.

« J'ai l'honneur de porter à l'ordre de la Colonie que la « Compagnie d'assurances « l'Union » m'a fait parvenir une « somme de cinquante francs pour la Compagnie des sapeurs- « pompiers de la Colonie de Mettray. Le Directeur particulier « de cette Compagnie à Tours m'a informé également que sur « sa proposition, sa Compagnie, dans le but de laisser un sou- « venir durable du courage et du dévouement de nos jeunes « colons, a décidé de nous envoyer une médaille de vermeil « avec un brevet à l'occasion de l'incendie qui a eu lieu le 9 avril, « chez M. Buret, aux Gaudières.

« Le dimanche 14 mai, médaille et brevet ont été remis « solennellement à l'issue de la revue aux sapeurs-pompiers « en présence de tout le personnel réuni. En les leur donnant, « le Directeur a adressé aux enfants ses plus sincères félici- « tations, ajoutant qu'il sait depuis longtemps qu'on ne fait « jamais en vain appel à leur courage et à leur dévouement. »

Mettray, le 14 mai 1899.

« Le Directeur de la Colonie de Mettray adresse ses plus « sincères remerciements à tout le personnel et aux colons qui « ont pris part à l'extinction de l'incendie qui s'est déclaré le « jeudi 14 décembre à 9 heures du soir dans l'atelier des « maçons.

« Il a été frappé de l'ordre, du sang-froid avec lequel les
« chefs commandaient, de l'entrain, de la discipline et du dé-
« vouement avec lesquels les colons obéissaient et il s'est senti
« fier de se trouver à la tête de si braves gens ; aussi joint-il à
« ses remerciements ses félicitations les plus empressées. »

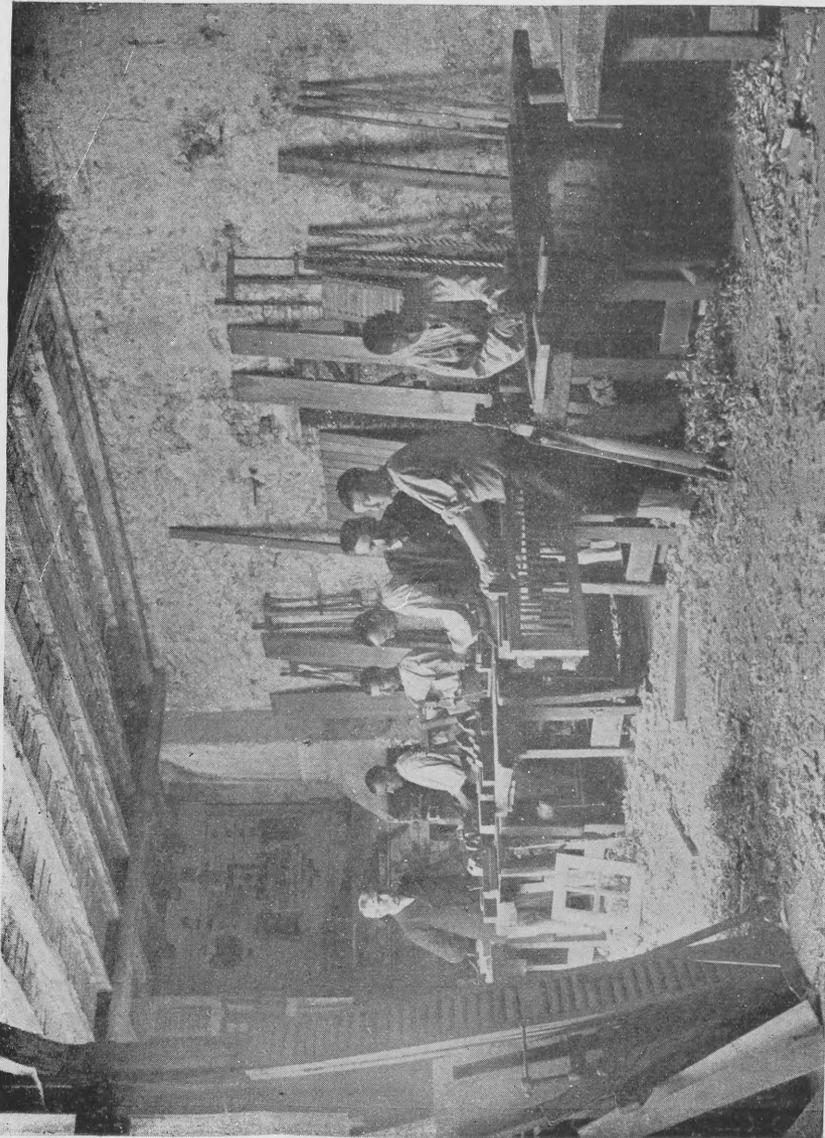
Mettray, le 17 décembre 1899.

Répartition dans les ateliers.

	1898	1899	1900
Agriculteurs.....	160	147	215
Horticulteurs et pépiniéristes.....	18	16	13
Viticulteurs.....	50	50	50
Boulangers.....	4	3	4
Charrons.....	10	8	11
Cordonniers.....	68	10	5
Couvreurs.....	4	4	3
Forgerons-taillandiers.....	5	4	3
Maçons.....	2	4	2
Menuisiers.....	6	6	7
Peintres.....	3	4	4
Sabotiers.....	5	8	5
Serruriers.....	4	4	6
Tailleurs.....	16	16	18
Services divers.....	10	10	10
TOTAUX.....	365	294	356

Evasions.

	1898	1899	1900
Tentées.....	7	15	5
Consommées.....	24	22	26
TOTAUX.....	31	37	31
Se sont évadés ou ont tenté de s'évader.....			
— — — 1 fois.....	30	34	27
— — — 2 fois.....	1	3	4
— — — 3 fois.....	»	»	»
TOTAUX.....	31	37	31



ATELIER DE MENUISIERS.

Statistique des punitions.

	1898	1899	1900
Effectifs moyens.....	396	326	319
Journées de retenue.....	363	392	262
— de cellule claire.....	3.045	3.190	2.966
— — sombre.....	6	7	8
<hr/>			
Nombre de colons punis de cellule sombre.....	3	4	4
— — — claire 1 fois.....	115	118	124
— — — — 2 —.....	70	66	58
— — — — 3 —.....	22	24	30
— — — — 4 —.....	18	22	19
— — — — 5 —.....	3	1	5
— — — — 6 fois.....			
et plus.....	14	12	15
Nombre de colons punis de retenues : 1 fois....	98	76	86
— — — — 2 —.....	42	56	58
— — — — 3 —.....	19	22	18
— — — — 4 —.....	8	7	5
— — — — 5 —.....	2	4	5
— — — — 6 fois.....			
et plus.....	6	10	9
<hr/>			
TOTAL des punitions graves... ..	419	422	435
<hr/>			
Nombre de colons réellement punis.....	326	315	318
Nombre de colons n'ayant subi aucune punition grave.....	156	135	138
Colons déferés à la justice.....	»	1	»
Colons envoyés en colonie correctionnelle.....	6	9	8

Le nombre des enfants envoyés en Colonie correctionnelle a été de 23 au lieu de 17 dans la période triennale précédente.

A la suite de l'interpellation faite à la Chambre des Députés sur les événements qui s'étaient passés à la Colonie publique d'Aniane et des premières mesures prises par l'Administration, une certaine effervescence s'était produite à la Colonie et pour l'arrêter promptement, j'ai dû me débarrasser d'un certain nombre de mauvais sujets, meneurs de leurs camarades et susceptibles d'apporter un trouble sérieux dans l'esprit généralement bon de notre population.

Sur les 23 colons envoyés en Colonie correctionnelle :

17 l'ont été pour insubordination et indiscipline continues.

4 pour évasions réitérées.

1 pour paresse invincible et refus formel de se livrer à aucun travail.

En outre, 4 pupilles ont été l'objet de la même mesure après l'accomplissement de la peine à laquelle ils avaient été condamnés pour des délits commis pendant leur évasion et sans reparaitre à Mettray.

Enfin 1 a été traduit en justice pour vol à la Colonie. Condamné à 3 mois de prison, il a été dirigé sur Eysses à sa sortie de prison.

L'effet d'intimidation salutaire de la Colonie correctionnelle, dont je signalais les heureux effets dans mon dernier rapport, semblerait plutôt devoir diminuer.

Une seule Colonie de ce genre est absolument insuffisante pour le nombre d'indisciplinés de tous les établissements publics et privés. Aussi envoie-t-on, faute de place, des enfants à la Petite Roquette, ce qui pour certains d'entre eux et surtout ceux qui y ont déjà passé paraît désirable.

Il serait à souhaiter que l'Administration pénitentiaire affectât un autre de ces établissements comme Colonie correctionnelle et qu'on maintint dans ces deux maisons un régime spécial et sévère.

Récompenses.

	1898	1899	1900
Ont obtenu des primes en argent.....	2.821	2.455	2.314
Ont obtenu des livrets de caisse d'épargne.....	161	128	160
Tableau d'honneur.....	1.462	1.221	1.196
Galons de bonne conduite.....	120	89	57
Liberté provisoire.....	19	27	14
Engagements volontaires.....	17	3	3

Les sommes provenant des livrets de caisse d'épargne ont été réparties de la façon suivante :

	1898	1899	1900
Livret de 50 fr.....	1	1	2
— 25.....	2	2	»
— 15.....	3	2	2
— 10.....	34	19	4
— 8.....	14	19	9
— 7.....	»	10	1
— 6.....	»	»	13
— 5.....	47	29	30
— 4.....	»	20	17
— 3.....	32	26	37
— 2.....	28	»	16
— 1.....	»	»	12
Formant les sommes de.....	984	845	700

M. le Ministre de l'Intérieur a alloué, à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, pour être distribués en livrets de caisse d'épargne :

En 1898	550 fr.
En 1899	425 fr.
En 1900	400 fr.

Pécules.

	1898	1899	1900
Nombre de libérés	119	100	72
Somme totale des pécules	9.832.53	6.294.40	4.924.34
Pécule moyen	87.66	62.94	68.39
Sur ce nombre n'avaient rien ou étaient en débet.	»	»	1
Avaient plus de 300 francs.....	2	»	»
— 250 —	4	»	»
— 200 —	3	1	»
— 150 —	8	3	5
— 100 —	20	17	12
— 50 —	42	38	28
Avaient moins de 50 —	40	41	26
TOTAUX	119	100	72

En dehors de la prime journalière allouée aux enfants pour leur travail et qui sert à former leur pécule, ils reçoivent toutes les semaines un certain nombre de bons points dont ils ont la libre disposition, soit pour la cantine ou de menus achats, soit, s'ils le préfèrent, pour faire des versements à leurs masses.

Année 1898. — Sur les 41 enfants ayant moins de 50 fr. 1 était presque idiot, 1 était infirme, 1 est sorti à 13 ans, 2 à 15 ans, 2 à 16 ans, 1 a passé 1 an et 5 mois à Mettray, 1, 1 an et 10 mois, 6, de 2 à 3 ans.

Année 1899. — Sur les 41 enfants ayant moins de 50 fr., 1 était idiot, 2 sont sortis à 15 ans, 1, à 16 ans, 5 ont passé de 2 à 3 ans à Mettray.

Année 1900. — Sur les 27 enfants n'ayant rien ou moins de 50 fr. 2 étaient presque idiots, 3 étaient infirmes ou constamment malades, 1 a été libéré à 12 ans 1/2, et 1 à 15 ans; 1 a passé 1 mois 1/2 à Mettray, 1, 11 mois, 3, de 1 à 2 ans.

Montant des pécules des pupilles grâciés et engagés.

	1898	1899	1900
Grâciés.....	19	27	14
Engagés.....	17	3	3
Pécules	4.673.57	2.358.19	1.659.75
Pécule moyen	129.82	78.60	97.63

Infirmerie.

Etat sanitaire.

L'état sanitaire pendant l'année 1898 a toujours été excellent et nous n'avons jamais eu aussi peu de malades. Nous n'avons eu qu'un seul décès, sur un effectif moyen de près de 500 colons.

Il n'en a pas été de même en 1899, et nous avons eu, cette année-là, une épidémie de grippe infectieuse qui a fait de nombreuses victimes dans notre population. Le chiffre des décès s'est élevé à 9 pour un effectif moyen de 326 colons.

Quelques cas de pneumonie ont été observés pendant les mois de janvier et de février avec un décès.

En mars et avril les cas graves ont été plus rares, mais ceux de grippe ordinaire ont augmenté. Du 1^{er} janvier au

1^{er} mai nous avons compté environ 40 cas. A partir du 22 avril, les entrées sont devenues plus nombreuses. Les 26, 27 et 28 avril, ont été admis à l'infirmerie 21, 26 et 21 malades. A ce moment, il y a eu environ 66 malades alités dont une trentaine gravement atteints.

A partir du 1^{er} mai, les entrées diminuaient et tout faisait présager la terminaison de cette épidémie; mais le 4 mai, l'état de ceux qui étaient en traitement s'est subitement aggravé et le 6 nous avons 35 colons couchés dont 17 atteints très gravement de pneumonies doubles, de méningites grippales, de pleurésies, le tout présentant un caractère infectieux avec accidents typhiques ou cholériformes.

Le 18 mai, l'épidémie a cessé et les malades en traitement, si grave que fut leur état, sont entrés en convalescence. Cependant en juin et en août, nous avons eu quelques cas graves.

En juin, 5 gripes, 4 pneumonies, 1 grippe infectieuse suivie de décès. En août 2 congestions pulmonaires dont une suivie de décès.

Le dernier convalescent de grippe infectieuse n'est sorti que le 20 septembre.

J'avais dû demander à la communauté des sœurs de la Présentation une religieuse de plus, porter à 3 le nombre des sœurs gardes-malades et, en outre de l'infirmier, détacher un employé et cinq colons de bonne volonté à l'infirmerie: ce personnel n'étant que juste suffisant pour donner les multiples soins que réclament des malades aussi gravement atteints. Je vous ai signalé, mais je ne saurais trop le répéter, le dévouement dont ont fait preuve nos infirmiers volontaires. Notre médecin s'est prodigué sans compter. Quant à nos sœurs de charité, elles ont été admirables et elles ont arraché beaucoup de nos pupilles à la mort. En terminant le récit de cette malheureuse épidémie où les plus beaux exemples de solidarité et de charité se sont montrés, je veux vous signaler un fait touchant.

Plusieurs de nos enfants qui venaient d'échapper presque miraculeusement à la mort, étant alors en pleine convalescence, demandèrent spontanément à M. l'aumônier de célébrer le 1^{er} juin, à la chapelle des sœurs et de l'infirmerie, une messe d'actions de grâces.

Une foule nombreuse d'employés et leurs familles assistèrent à cette cérémonie, où j'avais fait réserver les places d'honneur aux pupilles.

Pendant l'année 1900, l'état sanitaire a été très satisfaisant. Nous n'avons eu aucun décès à déplorer.

Les mois de mars et d'avril ont vu une certaine augmentation d'entrées à l'infirmerie, ce qui est un fait général et de saison, mais il y a eu très peu d'affections graves.

Pendant une partie de l'été nous n'avons pas eu de malades du tout.

L'ancienne infirmerie, qui sert actuellement de salle d'isolement pour les maladies contagieuses, a été complètement pourvue de sommiers en toile métallique et de quelque tables de nuit en tôle peinte, de façon à prévenir toute invasion d'insectes parasitaires.

Il y aura lieu, pendant les années suivantes, de consacrer une certaine somme pour compléter le mobilier de cette salle, la doter d'un parquet en chêne ciré et de peindre les murs comme ceux de la nouvelle infirmerie.

Le tableau suivant donne le nombre des décès pendant les années 1898-1899-1900.

	1898	1899	1900
Population moyenne.....	396	326	319
Nombre de décès.....	1	7	»
Pour cent.....	0, 25	2, 14	0,

En terminant ce compte rendu de l'état sanitaire, qu'il me soit permis de m'associer en le reproduisant, à un vœu exprimé, le 18 mars 1901, devant la Commission de législation criminelle, à l'occasion de la proposition de loi déposée par M. Alfred Muteau, par M. A. Rivière, secrétaire général de la Société générale des prisons :

« Ne tardons plus enfin à créer cet établissement spécial, « réclamé depuis longtemps par tous les pénologues, en faveur « des boiteux, des épileptiques, des borgnes, des manchots, des « retardataires, qui, trop vicieux pour être reçus dans les hos- « pices, pas assez dégénérés pour être placés dans des asiles « d'idiots, ne peuvent cependant être soumis à la même discipli- « ne, au même règlement, aux mêmes travaux, que les jeunes « détenus et sont pour les maîtres une gêne, en même temps « que pour les camarades, des victimes. »



ATELIER DES CHAMPS. BINAGE DE BETTERAVES.



MAISON PATERNELLE

Depuis la création de la Maison Paternelle et son agrandissement en 1874, jamais cet établissement n'avait eu à subir autant de transformations que dans la période triennale qui vient de s'écouler.

Toute l'ancienne partie, entre la chapelle et la partie agrandie en 1874 qui était l'ancien quartier de punition de la Colonie, a été élargie des deux côtés d'environ deux mètres.

Les cellules de cette partie, tout à fait insuffisantes au point de vue de l'aération comme de l'éclairage, étaient absolument défectueuses. Aussi la plupart n'étaient plus utilisées que comme lingerie, salle de bains et autres accessoires ; quant à celles dont on se servait encore, elles n'étaient plus guère employées que comme cellules de punition.

En présence de l'accroissement du nombre des élèves qu'on doit attribuer à des causes que je signalerai plus loin, il était devenu indispensable de transformer ces cellules en des chambres plus vastes, mieux éclairées et aérées, et vous m'avez donné mission d'entreprendre ces travaux.

En 1898, l'aile droite a été agrandie et nous avons eu alors 10 chambres disponibles de plus. Ce chiffre parut suffisant pour les besoins et on ajourna les travaux de l'autre partie, qui devaient être plus importants.

Mais en 1900, l'effectif des élèves présents étant monté un moment à 45, le Conseil d'administration, dans sa séance du 6 avril 1900, vota un crédit pour entreprendre les travaux de l'aile gauche.

Comme je le disais plus haut, ceux-ci étaient plus importants que pour l'aile droite parce qu'il y avait de ce côté des cabinets qui, installés depuis de longues années, n'étaient plus en rapport avec les idées de confort et d'hygiène actuels.

Désireux d'utiliser en même temps toutes les chambres de la Maison Paternelle, j'ai décidé de prendre la maison d'habitation qui est à côté et à gauche et de la joindre à la Maison Paternelle par un couloir à deux étages. C'est dans cette maison que je me propose de placer, outre la salle de gymnastique et d'escrime qui y était déjà, une salle de musique, la lingerie, une salle de physique avec tous les instruments, une salle de bains et quelques chambres de surveillants. L'appropriation de ce bâtiment sera terminé sans doute en 1901.

La partie de la Maison Paternelle où se trouvaient les anciennes cellules étant un peu sombre, on a établi un grand chassis double sur la toiture et coupé la voûte intérieure sur laquelle on a placé un chassis vitré horizontal, ce qui donne une grande clarté.

Au lieu des tinettes que nous avions, nous avons fait établir, sous la maison annexe, une vaste fosse étanche qui pourra se vider dans la cour du magasin, au moyen d'une pompe spéciale.

Les cabinets nouveaux sont ceux du modèle employé dans les gares de chemins de fer, appareils sanitaires à syphon avec chasse d'eau, les murs intérieurs recouverts en carreaux vernissés.

Les travaux de la Maison Paternelle proprement dite ont été entièrement terminés le 31 décembre 1900. Les dépenses sont montées à un prix relativement élevé parce que nous avons été obligés de faire une citerne comme réservoir avec une pompe et tout le tuyautage nécessaire pour relier la citerne et les cabinets avec un autre réservoir placé dans les combles de la Maison Paternelle.

La période tardive à laquelle se sont terminés ces travaux n'a pas permis de tapisser ou de peindre les nouvelles chambres. Par une considération d'hygiène, elles ne seront pas habitées tant que les plâtres ne seront pas complètement secs. Ce n'est donc qu'à partir du mois de juillet de cette année qu'on pourra les terminer complètement et les habiter.

Effectifs moyens.

Les effectifs moyens de la Maison Paternelle ont été de :

23,52	en	1898
25,63	en	1899
31,07	en	1900

26,40 comme moyenne pour les trois ans, au lieu de 21,66 pour la période triennale précédente et de 20,88 pour l'avant-dernière.

L'augmentation a été très sensible à partir de 1897 et sans aucun doute elle est due à l'heureuse initiative de notre honorable Président pour la création d'un Comité consultatif de la Maison Paternelle.

Proposée par lui dans la séance du 26 mai 1898 et chaudement appuyée par MM. G. Picot et Guillot, qui offrent leur

concours, les démarches furent aussitôt commencées et aboutirent promptement. C'est ainsi que le 16 août se réunissait, à Mettray, le nouveau Comité d'administration de la Maison Paternelle.

Je crois utile de donner ici un extrait du procès-verbal de sa première séance.

Le 16 août 1898 a été tenue une réunion dans le cabinet de M. le Directeur de la Maison Paternelle, sous la présidence de M. Gouin.

M. le Président expose que dans l'intérêt du développement de la Maison Paternelle, il a paru utile de constituer une Commission permanente qui prendra le titre de " Comité d'administration " et qui sera particulièrement chargée d'étudier les améliorations qui pourront être réalisées, de les prescrire si elles n'entraînent pas de crédits nouveaux, et, dans le cas où elles donneraient lieu à des dépenses, de préparer un rapport au Conseil d'administration.

Ce Comité est composé de :

- MM. Gouin, Président du Conseil d'administration ;
- Picot, vice-président ;
- Guillot,
- De Vauplane, } membres du Conseil d'adminis-
- Voisin, } tration.
- Cluze,

Tous sont présents, moins M. le conseiller Voisin qui s'était excusé.

M. le Président expose ensuite à la réunion qu'il a paru utile de mettre la Maison Paternelle sous le haut patronage des institutions et des sociétés qui se consacrent à l'enseignement secondaire.

En créant un lien entre les grands établissements d'éducation et la Maison Paternelle, celle-ci ne manquerait pas d'acquérir une force qui lui manque. En effet, il est à remarquer que plus les familles ont eu à se louer du séjour des élèves à la Maison Paternelle et moins elles en parlent, pour ne pas ébruiter une cure qui risquerait de porter atteinte à la réputation du jeune homme.

Ce que ne veulent pas dire les pères, des éducateurs désintéressés peuvent le publier. La Maison Paternelle ne sera pas seulement plus connue, des réformes heureuses seront suggérées par l'expérience d'hommes voués à l'éducation.

Tels sont les motifs qui ont décidé le Conseil à faire appel à des hommes d'une haute situation représentant l'Université et l'enseignement libre.

Sur la demande qui en a été faite au recteur de l'Université de Paris, M. Gréard a bien voulu désigner M. Plançon, proviseur du Lycée Michelet.

Sur la demande qui en a été faite au supérieur des R. P. Jésuites, le R. P. Compaing, supérieur de l'Ecole Saint-Grégoire-le-Grand à Tours, a été désigné.

Sur la demande qui en a été faite au R. P. Didon, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, le R. P. Châtillon, sous-prieur de l'Ecole Albert-le-Grand, a reçu mission de représenter les Dominicains.

M. le Président a fait une démarche personnelle auprès de M. l'abbé Prudham, directeur du Collège Stanislas, qui a bien voulu accepter.

M. Plançon, proviseur du Lycée Michelet,

Le R. P. Compaing, de l'Ordre des Jésuites,

Le R. P. Briveau, censeur de l'Ordre des Frères Prêcheurs remplaçant le R. P. Châtillon, sous-prieur de l'Ecole Albert-le-Grand, régulièrement désigné mais empêché,

M. l'abbé Prudham, directeur du Collège Stanislas, formant en conséquence le Comité consultatif de la Maison Paternelle.

Tous sont présents, moins M. Plançon qui, momentanément retenu dans le Calvados, a fait parvenir ses excuses en confirmant son acceptation.

M. le Président, au nom du Conseil, adresse aux membres du Comité consultatif ses plus vifs remerciements; l'œuvre à laquelle ils ont donné leur adhésion n'est pas seulement une œuvre de préservation morale, s'appliquant à des jeunes gens appartenant à l'élite de la société, elle contribue au relèvement patriotique.

M. le Président propose à la réunion d'étudier sur place l'installation de la Maison Paternelle.

Au cours de la visite, les explications les plus précises sont données par M. le Directeur, assisté du Préfet des Etudes.

A la reprise de la séance, M. le Président demande aux membres de la réunion s'ils ont quelques observations à présenter sur les trois points suivants :

1^o Instruction religieuse et morale ;

2^o Instruction littéraire et scientifique ;

3^o Hygiène, gymnastique, etc.

A la suite des observations échangées sur la question de l'instruction morale et religieuse, il est décidé qu'un cours de religion sera professé une fois par semaine aux élèves par M. l'aumônier de la Colonie.

Ce cours est obligatoire sauf pour les élèves n'appartenant pas à la religion catholique ou pour ceux dont les parents manifesteraient une volonté contraire.

Pour l'instruction littéraire et scientifique, le Comité approuve la direction donnée aux études et témoigne sa satisfaction pour les résultats obtenus.

Enfin, en ce qui concerne l'instruction physique, le Comité propose la création d'un second jardin où les élèves seront appelés à travailler pendant leurs récréations afin de diminuer le temps des promenades. Ces sorties, en compagnie d'un gardien, paraissent au Comité d'une importance capitale. Le choix des promeneurs est recommandé d'une façon toute particulière à l'attention du Directeur.

Dans une autre réunion tenue le 15 décembre de la même année, chez M. Gouïn et sous sa présidence, les membres du Comité consultatif autorisent la publication de leurs noms sur les en-têtes de lettres de correspondance de la Maison Paternelle.

M. Plançon, qui n'avait pu venir à Mettray, demande des renseignements au Directeur et le prie d'envoyer des brochures et prospectus à tous les Proviseurs des Lycées de Paris. Il déclare qu'il fera tout son possible pour éclairer ses collègues sur les services rendus par cet établissement.

Le concours bienveillant des hautes personnalités de l'enseignement public et privé qui composent le Comité consultatif a donné un nouvel essor à l'établissement, et il n'est que juste de leur renouveler tous nos remerciements ainsi qu'à M. le sénateur Gouïn, qui, ainsi qu'il a été dit dans la séance du Conseil d'administration du 15 décembre 1898, a encore une fois bien mérité de l'Œuvre.

Résultats des Examens.

Juillet 1898. — 8 élèves présentés :

1 reçu en philosophie.

2 reçus à l'oral rhétorique.

2 reçus complètement pour la rhétorique.

3 admissibles.

En somme, 5 reçus, 3 admissibles.

Novembre 1898. — Les 3 élèves admissibles sont reçus définitivement.

1 autre reçu complètement.

1 admissible.

1 refusé.

En somme sur 6 présentés, 4 reçus, 1 admissible et 1 seul refusé.

Juillet 1899. — Sur 7 élèves présentés, un seul admissible rhétorique.

Novembre 1899. — Sur 8 présentés :

1 admissible reçu complètement rhétorique.

3 reçus complètement rhétorique.

2 admissibles rhétorique.

2 modernes refusés.

En somme sur 8 : 4 reçus complètement, 2 admissibles, 2 refusés.

Juillet 1900. — Examens peu heureux. Sur 9 élèves présentés :

1 reçu complètement.

1 admissible reçu.

Novembre 1900. — Sur 7 élèves présentés :

2 reçus complètement.

1 admissible.

Moyenne des trois années :

Elèves présentés,	45	
Reçus complètement,	17	} 25
Admissibles,	8	

C'est l'année 1900 qui est la plus mauvaise.

Cela tient à l'âge des enfants qui nous ont été confiés, l'un d'eux ayant réussi avec une dispense de 10 mois, et surtout à la faiblesse des candidats dont plusieurs se sont présentés malgré l'avis de leurs professeurs. Nous avons dû même leur refuser des livrets scolaires.

Sur 16 élèves présentés en 1900, nous n'avons, en effet, que 4 reçus et 1 admissible. Il faut ajouter que la plupart de nos élèves sont arrivés presque à la moyenne.

Je n'ai qu'à me louer du zèle et du dévouement de M. le Préfet des Etudes et du personnel enseignant de la Maison Paternelle.

Situation de l'Entreprise agricole.

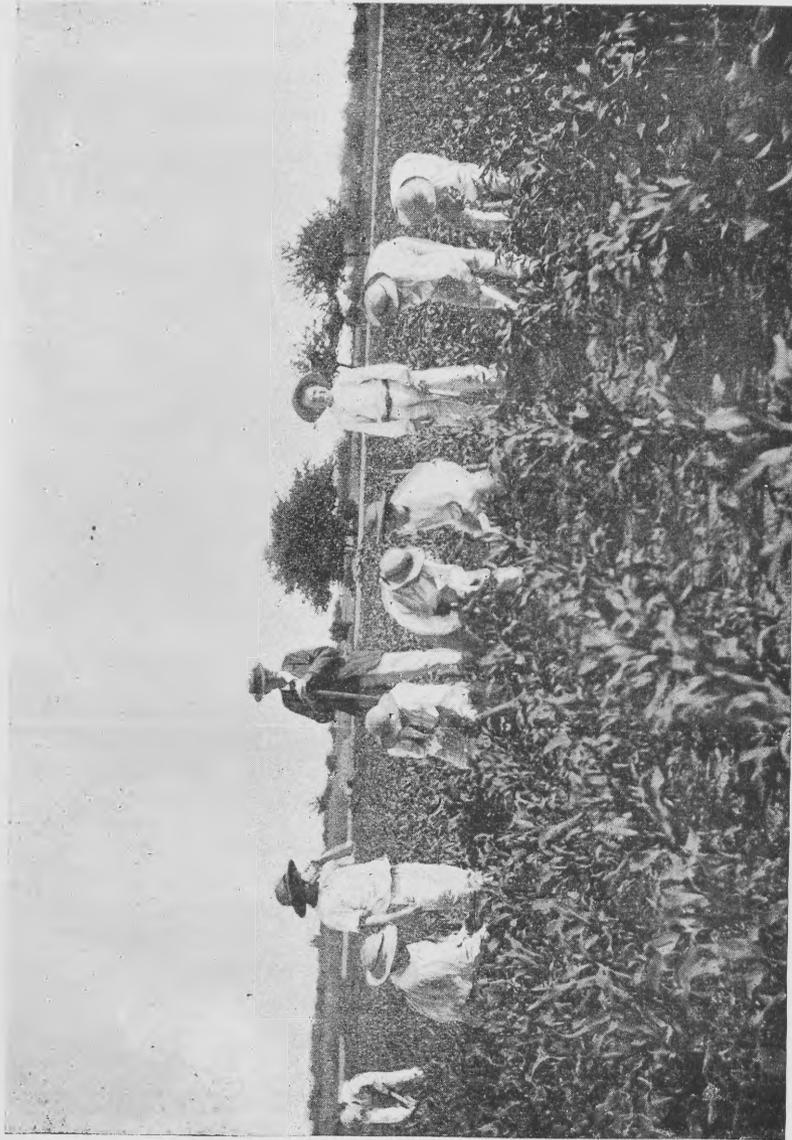
Superficie de l'Exploitation : 577 hectares.

La dernière période triennale a été on ne peut plus favorable à l'agriculture puisqu'elle présente un bénéfice net de 81.000 francs.

Encore convient-il d'ajouter que nous avons eu 2 étés très secs et qu'en 1900 une tempête de grêle a atteint on ne peut plus gravement 12 hectares de notre vignoble. J'é n'ai pas à faire l'éloge de notre chef des cultures, M. Bérard, parfaitement secondé par le chef de pratique agricole, M. Beaudoin.

Tout ce que je puis dire c'est que leur activité, leur zèle et leur dévouement ne se sont jamais démentis et que c'est à eux que nous devons les heureux résultats que je vous ai signalés.

Je ne crois pas mieux que de transcrire ci-dessous le rapport présenté au Conseil d'administration par M. Ed. Muller, ancien député et membre du dit Conseil.



ATELIER DES CHAMPS. BINAGE DE BETTERAVES.

COMPTE RENDU

DE LA

Campagne agricole de 1898

*lu à la séance du Conseil d'Administration de la Société Paternelle
du 16 mars 1899*

PAR M. E. MULLER.

MESSIEURS,

Notre regretté collègue M. Moisant, ayant cru devoir donner sa démission, j'ai l'honneur de vous rendre compte de l'Exercice 1898, au point de vue agricole.

Cette année, malgré des variations climatériques qui ont entraîné pour diverses cultures des dépenses plus élevées ou des manques de récolte, ne se balance pas moins avec un bénéfice de 18.960 fr. 94.

Tous les chapitres dénotent une marche régulière et normale. L'irrégularité et l'incertitude des reprises des greffes américaines dans nos conditions de climat et de sol ont causé une légère moins-value dans les bénéfices de la viticulture qui se trouvent ramenés à 12.500 francs.

Votre directeur nous semble avoir agi sagement en restreignant cette exploitation aux seuls besoins de la Colonie pour la reconstitution du vignoble.

Cette légère moins-value est d'ailleurs compensée par le produit de la vente des fruits et pommes qui, cette année, en plus de 70 pièces de cidre fabriquées pour la consommation, laisse un bénéfice de 2.061 fr. 10.

Si modeste qu'il soit, ce bénéfice est intéressant à relever parce qu'il témoigne du souci de votre direction à tirer profit de tous les produits du sol.

L'année 1898 est la dernière de la période décennale 1888-1898. Deux chiffres suffiront pour vous faire saisir toute la portée des efforts accomplis. Ils en sont comme la synthèse. Pendant cette période, Mettray, pour maintenir sa juste renommée, a dû s'imposer de gros sacrifices, en défoncements, améliorations diverses, reconstitution du vignoble. Un tel établissement doit donner l'exemple du progrès, non seulement par la sage

économie de ses moyens, mais encore par la sélection intelligente de ses animaux et l'aménagement d'une culture particulièrement soignée.

Nous avons plaisir à reconnaître sans restriction que votre direction n'a failli sur aucun point de ce programme difficile et complexe.

Pendant cette période, nous avons eu en plus à supporter ces deux années calamiteuses de 1893 et 1897 qui ont laissé un déficit de 57, 183 fr. 23.

Néanmoins, le bénéfice de ces dix années se chiffre par 127,083 fr. 33.

Ce bénéfice est bien réel et bien net. Toutes les charges, loyers, impôts, assurances, intérêts du fonds de roulement ont été exactement portées au débit.

D'autre part le prix coûtant de la main-d'œuvre a été ramené de 34,834 fr. 30 en 1888 à 27,216 fr. 50 en 1898, par la substitution de la machine aux bras de l'ouvrier, en grande partie nécessitée par la diminution de plus en plus inquiétante du nombre des colons. Mettray restant toujours au premier rang des Colonies pénitenciaires, le ralentissement dans le recrutement des colons n'est attribuable qu'aux causes bien connues de vous.

Tous ceux qui ont visité la Colonie de Mettray y ont admiré l'ordre, le calme, l'intelligence et l'ardeur qui président à tous les travaux. On sent dans ce personnel si dévoué, du Directeur au moindre surveillant, le même amour du devoir et chez les colons un égal respect du maître.

Grâce à Dieu, ces pauvres déshérités, que la loi nous confie, entendent à peine un faible écho de ces paroles imprudentes et perfides qui trop souvent tombent de la tribune du Parlement et qui semant la méfiance chez les subordonnés portent une dangereuse atteinte à toute discipline. A Mettray, on s'efforce de faire de bons ouvriers agricoles qui deviendront de bons soldats, servant dignement la Patrie dans les rangs de cette armée vigilante gardienne de l'honneur national.

Félicitons, Messieurs, notre distingué directeur et ses habiles collaborateurs, notamment notre chef des cultures, M. Bérard, de ces résultats matériels, importants pour une œuvre aussi intéressante, obligée par les circonstances à lutter pour la vie.

Félicitons-les surtout des résultats moraux, plus précieux

encore, et qui placent la Colonie en tête des institutions de redressement et de moralisation.

Vous n'hésitez pas, Messieurs, à approuver ces comptes si clairs et si nets, et à voter le projet de budget qui vous est soumis avec les augmentations parfaitement justifiées qu'il comporte.

Reconstitution du vignoble en plants américains greffés.

La reconstitution de notre vignoble presque complètement détruit par le phylloxera est aujourd'hui à peu près terminée. Quelques parcelles restant à faire vont être plantées en cette année 1901. Mais à partir de 1902 on ne plantera plus de vignes nouvelles.

Nous avons aujourd'hui 25 hectares entièrement reconstitués, dont plus de la moitié est en plein rapport. Le vignoble terminé sera de 27 hectares.

Le compte spécial des vignes nouvelles s'élève au chiffre de 78.000 francs. Mais comme à partir de l'année prochaine, il n'y aura plus de nouvelles dépenses de plantation, de larges amortissements seront opérés chaque année, et il y a tout lieu d'espérer que ce compte sera complètement fermé en 7 ou 8 ans.

Achat de machines agricoles.

Pendant cette période triennale nous avons fait les acquisitions suivantes :

- 3 semoirs à engrais Smith.
- 1 écremeuse centrifuge Melotte.
- 2 malaxeur.
- 1 butteur Bajac.
- 1 moissonneuse lieuse Wood.
- 1 machine à battre à grand travail Merlin.
- 1 scarificateur, système Caudelier.
- 2 rouleaux en fonte.
- 1 botteuse mécanique.
- 1 moissonneuse ordinaire Wood.
- 1 faucheuse Victor.
- 1 pulvérisateur à traction.
- 1 rateau à cheval.
- 1 pompe à vidanges.

Je ne comprends pas, dans cette énumération, les tombeaux, charrettes et divers instruments destinés à tenir notre

matériel au complet, au fur et à mesure des nécessités du remplacement.

Nous sommes donc maintenant parfaitement outillés, avec des machines et des instruments qui, bien entretenus et bien soignés, devront faire un certain nombre d'années de bons services. Nous pourrions donc pendant quelque temps diminuer la somme inscrite annuellement au budget de l'agriculture pour achat d'instruments.

Plantations.

Il a été planté sur les propriétés, pendant ces trois dernières années, environ 200 pommiers et 450 peupliers.

Nous avons actuellement sur le domaine 7,500 peupliers et 1.491 pommiers.

Cela constituera dans l'avenir une ressource très appréciable et qui déjà donne une plus-value à la propriété.

Travaux de construction et d'entretien.

Améliorations réalisées.

Pendant cette dernière période triennale, nous avons fait beaucoup de travaux et dépensé des sommes assez importantes se montant à environ 87.000 francs.

Parmi ces travaux, les uns étaient considérés depuis longtemps comme nécessaires, presque indispensables et n'avaient dû être ajournés que par des considérations budgétaires; les autres nous ont été imposés en ce qui concerne surtout les toitures par l'ouragan du mois de février 1900, qui nous a occasionné des dégâts montant à 10,000 francs. Il est juste de reconnaître que toutes ces toitures étaient comme celles de beaucoup de bâtiments de la Colonie en assez mauvais état et auraient dû être refaites avant peu.

Enfin, l'insuffisance de l'adduction des eaux de la Choisille pendant l'été nous a obligés à installer dans un ancien puits de de la ferme une bonne pompe avec un réservoir de 11.000 litres au dessus et une canalisation spéciale pour alimenter les abreuvoirs de la vacherie. La dépense s'est élevée à 1900 francs.

C'est à partir du 1^{er} janvier 1898 que nous avons commencé à toucher l'augmentation journalière de 0 fr. 10 par enfant, votée par les deux Chambres.

Vous avez voulu qu'aussitôt nos pupilles profitassent de cette mesure favorable, et nous avons fait établir de suite au

quartier de punition un calorifère avec bouche de chaleur dans chaque cellule.

La seconde moitié de la toiture du bâtiment des services économiques qui longe la route des Gaudières a été refaite en 1898. La réfection complète des silos à maïs-fourrages a été également terminée.

Enfin dans cette même année 1898, nous avons agrandi les anciennes cellules de la Maison Paternelle en reportant le mur extérieur à 2^m50 plus en dehors.

Ce travail très important, qui nous a donné 10 chambres spacieuses, bien aérées et éclairées, a nécessité une dépense de près de cinq mille francs qui a été presque entièrement couverte par des dons et offrandes faites par les familles d'élèves présents ou anciens de la Maison Paternelle.

La réfection des formes à fumier, qui étaient en très mauvais état, a été terminée.

Au moment de la démolition de la gare provisoire de Tours, nous avons pu acquérir une partie des bâtiments dans des conditions avantageuses et édifier dans la cour de la ferme un hangar de 40 mètres de long sur 12 mètres de large, avec une marquise avançant de 6 mètres.

Ce hangar rend les plus grands services au moment des moissons et en toute saison pour mettre à l'abri les charrettes et tombereaux de la ferme. La dépense qui s'est élevée à près de 4.000 francs, sera entièrement couverte en moins de 10 ans par l'économie annuelle qui sera réalisée sur l'entretien du matériel roulant.

Des réparations assez importantes ont été effectuées à la ferme d'Avantigny, pour consolider la maison du chef de ferme et les jardins en terrasse qui regardent la rivière.

Le bâtiment de la boulangerie du moulin d'Avantigny a été relevé.

Les cabinets de la cour de la famille A ont été refaits à neuf dans de meilleures conditions d'hygiène et de surveillance. La cour elle-même a été nivelée et pourvue d'une canalisation pour l'écoulement des eaux.

L'atelier des serruriers a été installé dans une partie du bâtiment des charrons, devenu trop grand depuis qu'on ne fabrique plus d'instruments aratoires.

L'emplacement qu'il occupait a été donné aux ferblantiers dont l'atelier a pris une plus grande importance.

Par suite de la dénonciation du traité qui nous liait avec la maison Billiard, Deshayes et C^{ie} pour la cordonnerie, nous n'avons plus conservé qu'une dizaine d'enfants pour cet état. Nous avons dû, leur ancien atelier étant trop vaste, leur en créer un nouveau, dans le bâtiment et derrière le réfectoire de la famille B.

Quelques travaux d'appropriation nous ont permis d'installer l'atelier de broserie dans le local de l'ancien atelier de cordonnerie.

Un projet d'établissement d'un plancher dans les écuries existait déjà à mon arrivée et n'avait dû d'être différé jusqu'ici que par suite de la situation financière.

Dans ces conditions notre écurie était très malsaine et nous eûmes une épidémie qui nous fit perdre un certain nombre d'animaux, épidémie à la suite de laquelle il fut décidé en 1899 qu'on construirait au plus tôt un plancher. Au lieu de bois nous avons employé de la brique creuse de Vierzon, plus économique et moins susceptible de se détériorer et inattaquable par la rataille.

La dépense s'est élevée à 4.000 francs, c'est un chiffre élevé, mais il y a tout lieu de croire que l'écurie étant ainsi dans de bien meilleures conditions hygiéniques, nous aurons moins de journées mortes et qu'en une dizaine d'années au plus, nous aurons amorti cette somme. Il faut d'ailleurs ajouter que cette construction nous a donné en outre un grenier superbe de 340 mètres carrés dont nous avons le plus grand besoin.

En dehors des nombreuses réparations qui ont dû être faites à toutes les toitures de la Colonie, en l'année 1900, je dois mentionner comme couvertures neuves :

- 1^o l'atelier des charrons ;
- 2^o la grande chapelle ;
- 3^o le grand bâtiment, à gauche de la chapelle.

Des pompes ont remplacé, dans les fermes d'Avantigny, de Foissé et de Marche, les anciens puits, qui présentaient un danger pour les enfants et permettaient la contamination de leurs eaux.

La serre du jardin-école a été complètement refaite, les colons jardiniers vont pouvoir faire un peu d'horticulture et nous pourrons suffire au besoin de l'établissement, tout en vendant assez pour payer le loyer du capital dépensé et l'amortir.

A l'infirmerie le mobilier de la 2^e salle ou salle d'isolement

a été complètement changé. Une deuxième chambre d'isolement a été créée.

Les salles de douches et de bains des colons avaient besoin d'une réfection totale. Nous en avons profité pour les installer dans les meilleures conditions d'hygiène et de propreté : sol dallé en ciment, murs en carreaux blancs vernissés.

Enfin des travaux très importants, montant à la somme de 13.000 francs, ont été entrepris en 1900 à la Maison Paternelle. L'énumération détaillée en est donnée dans le chapitre spécial consacré à cet établissement.

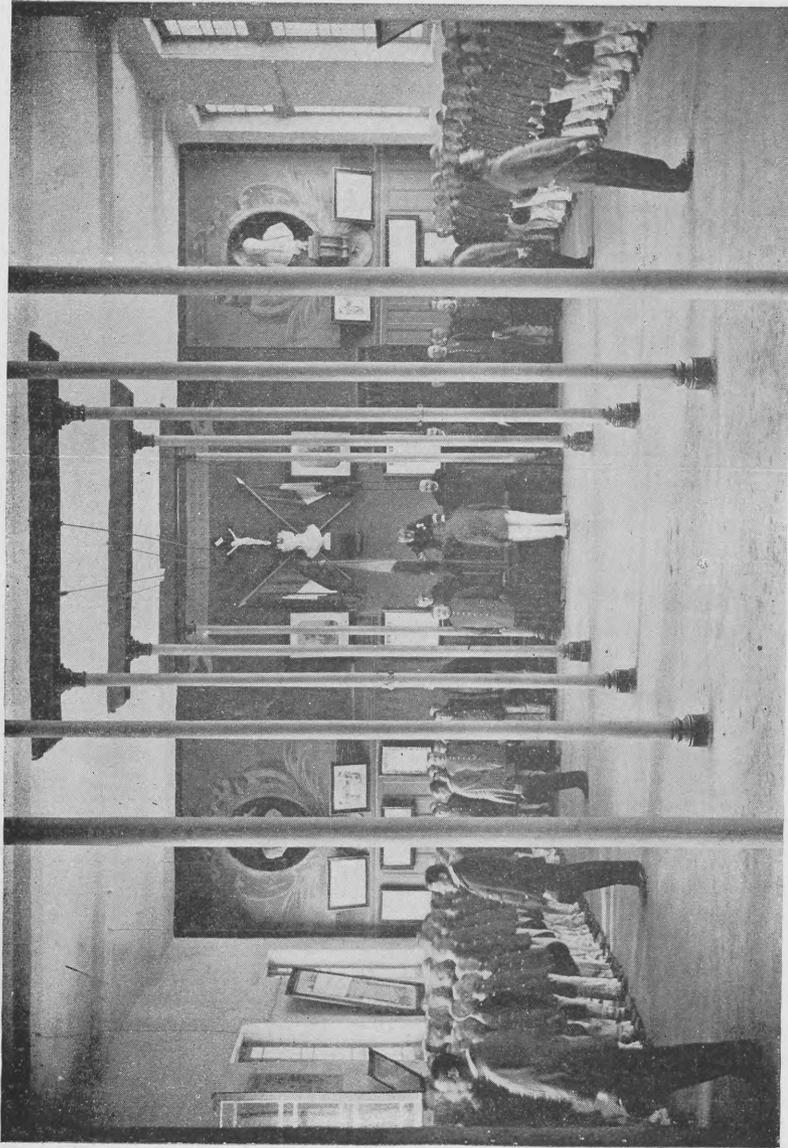
Il avait été dans votre pensée d'améliorer le vestiaire des pupilles au moment où l'Administration pénitentiaire nous a accordé un relèvement du prix de journée, mais la diminution si rapide de l'effectif suivant de si près nous a empêché de donner suite à vos projets.

J'avais cependant étudié la question et fait établir un modèle de costume en drap que je vous ai soumis à la séance du Conseil du 21 décembre 1900.

La dépense de première mise serait d'environ 7.000 francs et l'augmentation de dépense annuelle d'entretien de 800 à 1.000 francs. Et cela pour avoir un meilleur vêtement le dimanche pendant six mois d'hiver.

Vous avez pensé qu'il serait bien préférable, tout en réservant pour l'avenir la réalisation du projet ci-dessus, de doter de suite notre population d'un supplément de vêtement qui la tiendrait plus chaudement, non pas seulement le dimanche mais tous les jours de la semaine.

C'est ainsi que vous avez été amenés à adopter le gilet de tricot, blanc et bleu, semblable à celui des matelots. Ce vêtement porté sous la chemise est assez long pour couvrir le ventre, ce qui est de nature à supprimer bien des indispositions.



CONFÉRENCE DU DIMANCHE. REMISE DU DRAPEAU D'HONNEUR.

PATRONAGE

Notre Patronage continue à exercer son influence bienfaisante sur nos pupilles sortis de l'établissement.

A Paris et dans la banlieue, il est dirigé par M. Béchard, administrateur de l'Office central des Œuvres de bienfaisance, avec autant de zèle que de dévouement.

A Tours et dans les environs, c'est un de nos anciens agents, sous-directeur honoraire, qui s'en occupe tout spécialement.

Notre greffier est en relations fréquentes avec nos pupilles placés dans le département ou dans les départements voisins. Il correspond avec leurs patrons, défend leurs intérêts et les visite de temps en temps.

Recevant des enfants d'un grand nombre de départements, il s'ensuit que nos pupilles se trouvent assez dispersés à leur sortie.

Autrefois nous avons recours aux Sociétés de St-Vincent-de-Paul, aux curés, comme aux instituteurs. Sans renoncer à ce concours précieux, nous avons profité en outre du mouvement philanthropique qui s'est produit depuis plusieurs années et dont le résultat a été la création, dans beaucoup de villes, de Sociétés de patronage.

Nous avons toujours trouvé auprès de ces Sociétés le concours le plus empressé et particulièrement auprès de celles de Lille et de Roubaix-Tourcoing.

J'envoie à tous les hommes de bonne volonté, qui nous ont donné tant de preuves de leur sollicitude pour nos anciens pupilles, par eux patronnés, l'expression de ma sincère reconnaissance.

Je tiens à faire connaître aux membres de l'assemblée, avec la réserve qui m'est imposée par les circonstances, qu'un de nos anciens pupilles libéré et engagé vient de sortir de l'École de St-Maixent avec un très bon numéro et, à l'âge de 25 ans, nommé sous-lieutenant.

Ci-dessous vous trouverez les résultats statistiques de notre Patronage, les extraits des correspondances de nos anciens colons qui figurent au Livre d'or et avec les tableaux du Patronage de la Société de protection des engagés volontaires, prési-

dée par notre éminent collègue, M. le conseiller Voisin, les lettres qui m'ont été adressées par lui au sujet de pupilles méritants, auxquels il a été donné des récompenses.

Patronage de 1898.

Bulletin envoyés	166
Sur ce nombre sont :	
Très bons	11
Bons	101
Assez bons	15
Passables	6
Médiocres	8
Mauvais	9
Disparus et décédés	16
TOTAL	<u>166</u>

Extraits des Bulletins.

B..... domestique de culture; excellent sujet sous tous les rapports; son changement de conduite a produit dans la commune une bonne impression; parle de Mettray et de ses anciens chefs avec reconnaissance.

C.... garçon boulanger, marié, 1 enfant; très bonne moralité.

D..... imprimeur sur tissus; poli, convenable envers tout le monde, estimé de son patron, fréquente les cours d'adultes, orphelin.

S.... domestique de culture, très bon garçon sous tous les rapports.

L.... domestique de culture, est revenu se placer dans la maison où il était avant son départ pour l'armée; très estimé, doit se marier avec la fille de son maître.

S.... ouvrier de ferme, sorti du régiment sous-officier d'artillerie; en instance pour entrer dans la Garde Républicaine.

Patronage de la Société de M. Voisin.

Très bons	15
Bons	26
Assez bons	3
Passables	4
Médiocres	3
Mauvais	5
N'ont pas encore de notes	6
TOTAL	<u>62</u>

Sur ce nombre on compte :

- 2 sergents et fourriers.
- 6 caporaux.
- 1 matelot.
- 1 caporal tambour.
- 1 caporal clairon.
- 2 clairons.

Patronage de 1899.

Bulletins envoyés	201
Sur ce nombre sont :	
Très bons	13
Bons	133
Assez bons	21
Passables	7
Médiocres	4
Mauvais	13
Disparus ou décédés	10
TOTAL	<u>201</u>

Extraits des Bulletins.

C..... rendu à sa famille à titre de libération provisoire; domestique chez M. le Maire de sa commune, excellent sujet.

B..... charretier, très sérieux, actif au travail, très économe, moralité excellente, conduite exemplaire depuis son retour de Mettray.

D..... ouvrier mouleur, très bonne moralité, s'efforce de faire oublier ses fautes de jeunesse.

P..... journalier, donne tous ses gages à sa mère; les renseignements recueillis sur le jeune P..... sont de tous points excellents.

G..... domestique agricole, conduite excellente, aime beaucoup sa mère et lui envoie de l'argent pour l'aider à vivre.

B..... marbrier, très laborieux; excellente moralité, fait partie de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la ville qu'il habite.

Patronage de la Société de M. Voisin.

Très bons	19
Bons	28
Assez bons	3
A REPORTER	50

	REPORT.....	50
Médiocres		4
Mauvais		10
Très mauvais		»
Réformé		»
N'ayant pas encore de notes		2
	TOTAL.....	66

Sur ce nombre, on compte :

- 2 sergents.
- 11 caporaux ou brigadiers, caporaux tambours ou caporaux clairons.
- 1 clairon.
- 1 tambour.
- 1 matelot.

Patronage de 1900.

Bulletins envoyés 135

Sur ce nombre sont :

Très bons.....	12
Bons.....	90
Assez bons.....	13
Passables.....	8
Médiocres.....	3
Mauvais.....	4
Inconnus.....	2
	TOTAL..... 135

Extraits des Bulletins.

B... est depuis 3 ans chez le même patron, jouit de l'estime publique, aide ses parents.

B... ouvrier cordonnier, marié, sans enfants, laborieux, très bonne moralité, très considéré de ses patrons.

C... domestique de culture, laborieux, excellente moralité.

D... domestique de culture, excellent sujet ; a quitté ses maîtres les larmes aux yeux et leur a laissé une partie de ses gages en garde, est parti pour son sort.

D... ouvrier mouleur, très bonne moralité ; n'a donné lieu à aucun reproche depuis sa sortie de Mettray.

D... bonne moralité, très bien considéré, chauffeur au chemin de fer de l'Est.

L... mécanicien, très laborieux ; excellente conduite ; remet tout son salaire à sa famille.

G... très laborieux, très économe, moralité parfaite.

L... domestique, laborieux ; de très bons renseignements ont été fournis sur son compte.

Z... ouvrier plombier, gagne 5 francs par jour et fait des heures supplémentaires ; on est très satisfait de lui, fait partie d'une société musicale et suit un cours d'instruction.

Patronage de la Société de M. Voisin.

Excellents.....	8
Très bons.....	11
Bons.....	24
Assez bons.....	7
Passables.....	1
Médiocres.....	4
Mauvais.....	6
Très mauvais.....	»
N'ont pas encore de notes.....	6
	TOTAL..... 67

Sur ce nombre on compte :

- 1 élève officier.
- 1 sergent.
- 5 caporaux.
- 2 musiciens.
- 1 caporal clairon.
- 1 matelot.
- 2 torpilleurs brevetés.
- 5 soldats de 1^{re} classe.

EXTRAITS DES CORRESPONDANCES DES COLONS PENDANT LA PÉRIODE TRIENNALE 1898-1899-1900.

Extrait de la lettre de la mère du nommé R.....

6 janvier 1898.

Sorti le 19 décembre 1895.

..... Nous gagnons notre vie tous les deux comme nous pouvons, et je n'ai pas à me plaindre de lui car il est très assidu à son travail et il ne me fait aucune peine. Je vous remercie du fond du cœur non seulement de ce que vous avez bien voulu faire pour lui pendant qu'il était à la Colonie, mais encore de la bonté que vous avez eue de vous intéresser à lui après deux ans et plus, qu'il a quitté la Colonie.

Signé : V^o R...

Extrait de la lettre du nommé L.....

13 février 1898.

Sorti le 8 avril 1894.

Je viens vous remercier des bons soins et des bons exemples que vous m'avez donnés pendant mon séjour à la Colonie, vous pouvez être sûr que je ne les oublie pas et que je ne les oublierai jamais. Je me souviens des fautes que je commettais, j'étais puni mais je le méritais bien ; la vie civile n'est pas comme celle du colon, on a plus de mal à gagner son pain.

Si vous aviez quelque chose à m'envoyer, ne serait-ce que la photographie de la Colonie pour souvenir, je serais bien content de revoir la maison où j'ai été élevé ; souhaitez bien le bonjour pour moi à mes anciens chefs et à mes anciens camarades.

Extrait de la lettre du nommé L.....

4 mai 1898.

Sorti le 13 juin 1898.

Je vous écris ces quelques mots pour vous faire connaître la position de mes parents qui n'est pas très bonne. Mon père a eu 5 ou 6 condamnations pour vols, chaque fois que je ne rapportais pas de quoi les faire vivre, ma mère me frappait. Lorsque je fus fatigué des coups qu'ils me donnaient, je ne voulus plus rester chez nous. Je leur ai demandé alors à ce qu'ils me placent, mais ils ne l'ont pas voulu : ils aimaient mieux que je traîne les rues et cela ne me plaisait pas d'aller mendier leur pain pour les faire vivre.

Je vous demanderais de pouvoir me trouver une place, je ne voudrais pas abandonner mes parents, mais je ne veux pas retourner chez nous.

Je ne vois plus rien à vous dire que de vous remercier ainsi que mes chefs d'ateliers MM. B. et B..... qui m'ont rendu grand service et qui m'ont élevé honnêtement.

Votre tout dévoué pupille.

Signé : L.....

Extrait de la lettre de la tante du nommé L.....

6 mai 1898.

Encore présent.

Je vous remercie au nom de la mère et des tantes d'Edouard de l'activité que vous avez bien voulu prendre pour faire faire la 1^{re} communion à Edouard. Tous ses parents en sont heureux et vous en témoignent leur reconnaissance des bontés que vous avez eues pour l'enfant.

Que Dieu veuille bien vous en tenir compte et vous récompenser sur la terre en attendant le bonheur du Ciel.

Agrérez, Monsieur le Directeur, l'assurance du plus profond respect de la famille de l'enfant et du mien.

Signé : E. R.....

Extrait de la lettre de la mère du nommé M.....

19 mai 1898.

Sorti le 9 juin 1898.

Veuillez permettre à votre très humble de venir vous remercier des soins attentifs et bienveillants que vous avez prodigués à mon fils Charles, se trouvant sous votre direction et devant m'être rendu le 9 juin.

Je ne saurais trop vous remercier de la grande sollicitude avec laquelle vous lui avez recommandé de suivre le droit chemin pour sortir de la mauvaise ornière dans laquelle il s'était laissé aller par les mauvaises fréquentations.

Extrait de la lettre du nommé L.....

28 juillet 1898.

Sorti le 19 juillet 1895.

Je sens le désir de vous écrire avant de quitter la caserne.

Je vous témoigne toute ma reconnaissance d'avoir fait de moi ce que je suis.

J'aurais été heureux d'aller vous voir, je ferai tout mon possible mais sans doute cela ne se pourra pas, car il faut que j'aille voir mes anciens maîtres qui m'attendent avec impatience.

Extrait de la lettre du nommé C.....

3 août 1898.

Sorti le 6 novembre 1895.

Je vous fais parvenir cette lettre afin de vous faire savoir de mes nouvelles qui sont bonnes en ce moment et j'espère que la présente vous trouvera de même ainsi que tous mes anciens chefs desquels je garde un profond souvenir. Voici 3 ans que j'ai quitté cette maison, mais je me souviens toujours des bons conseils que j'y ai reçus. Ce que je regrette, c'est de n'avoir pas écouté mon chef de famille, M. Z... car si je l'avais écouté je ne serais pas à la Légion : vous pouvez croire que je travaille afin de pouvoir ren-

gager et partir à Joinville-le-Pont afin de me créer une petite position plus tard comme mon ancien professeur M. G... que je remercie de m'avoir si bien enseigné, car aujourd'hui j'arrive à la tête de mon régiment.

Mes chers camarades, si cette lettre vous parvient, écoutez toujours vos chefs, car moi aussi j'étais comme vous tous, je me moquais de tout, j'étais mauvaise tête et je vous jure, mes chers camarades, que ce serait à recommencer je me conduirais mieux que par le passé, car l'on est si heureux, lorsqu'on se conduit bien ; partout au régiment comme dans la vie civile, l'on est toujours bien vu et estimé de tout le monde.

Mais quand on veut faire la forte tête comme jadis j'en ai fait, on s'attire le mépris de ses semblables et de ses chefs ; ne croyez pas que je veux vous tenir un discours, non, ce que je vous dis c'est la vérité, car moi-même j'étais un de ceux qui crient : Vive la liberté. Ne croyez pas que j'étais toujours bon sujet, loin de là, mais maintenant je suis soldat, vos chefs m'ont donné de bons conseils que je n'écoutais pas lors de mon séjour à Mettray, mais aujourd'hui je suis heureux de les mettre en pratique.....

Extrait de la lettre de la mère du nommé B.....

4 novembre 1898.

Sorti le 9 décembre 1898.

Je suis très heureuse de la conduite de mon fils. J'ai été très agréablement surprise de recevoir son certificat d'études, je vois par là que vous n'avez rien négligé pour le remettre dans la bonne voie. Aussi vous suis-je très reconnaissante des efforts que vous avez faits et qui ont eu un excellent résultat. Comme il manifeste le désir de s'engager, je vous laisse l'initiative de la chose, persuadée que ce sera le mieux pour son intérêt et son avenir.

Extrait de la lettre du nommé B.....

2 décembre 1898.

Sorti le 14 juin 1898.

Je suis dans une très bonne place, je ne croyais pas aller dans une place comme celle-là, seulement il ne faut pas s'amuser ni dormir sur le travail, mes maîtres sont très contents de moi, je n'ai à me plaindre de personne, je suis très heureux d'être où je suis, j'ai un très bon maître et une très bonne patronne.

Je vous remercie de tous vos bons conseils, moi qui ne voulais pas les écouter, je sais bien me les rappeler à présent, et je tâcherai de les mettre en pratique, car si j'avais écouté ma tête j'aurais eu du mal à tenir en place.

Je finis ma lettre en vous priant de souhaiter le bonjour à mes anciens chefs et à mes anciens camarades.

Votre ancien colon tout dévoué.

Signé : A. B....

Extrait de la lettre du nommé S.....

4 décembre 1898.

Sorti le 15 juillet 1897.

Je viens vous témoigner la reconnaissance que j'ai envers vous. Depuis que je suis sorti de la Colonie, je me suis toujours efforcé de suivre les bons conseils que vous m'y avez donnés. Je me porte très bien, je suis placé comme garçon confiseur et je gagne 40 fr. par mois et je vous promets que celui qui aime le travail n'est pas malheureux à Paris.

Je voudrais bien avoir des nouvelles de la Colonie, car je pense souvent à mes anciens chefs et à mes anciens camarades.

Je finis ma lettre en vous remerciant encore une fois de tous les bons conseils que vous m'avez donnés.

Votre ancien colon tout dévoué.

Signé : J. S...

Extrait de la lettre du nommé L.....

9 décembre 1898.

Sorti le 24 décembre 1898.

Je remercie M. le Directeur et tous mes chefs des bons soins qu'ils m'ont prodigués et je promets de toujours me conduire d'une façon honorable et de bien travailler pour soutenir ma mère qui, à cause de sa vieillesse, ne peut plus travailler.

Je vous remercie encore une fois des bons conseils que vous m'avez donnés pendant mon séjour à la Colonie et soyez assuré que je les mettrai en pratique lorsque je serai auprès de ma mère.

Votre pupille dévoué.

Signé : L...

Extrait de la lettre de la mère du nommé H.....

9 janvier 1899.

Sorti le 13 décembre 1898.

Croyez bien, cher Monsieur, que je vous remercie des soins que vous avez prodigués à mon fils jusqu'à ce jour et je crois qu'à l'avenir il sera

raisonnable, je le trouve entièrement changé, et il cherche à faire ce qu'il peut pour le travail.

Signé : Femme H. . . .

Extrait de la lettre du nommé D.....

17 janvier 1899.

Sorti le 23 avril 1893.

Je vous dirais, chers bienfaiteurs, que j'ai toujours conservé les bons conseils que vous m'avez donnés et que je les conserverai toujours

Quand j'étais à Mettray je crois que je me suis bien conduit, car vous m'en avez donné la preuve en me grâciant de quelques mois et c'est grâce à vos bons conseils que maintenant je suis un bon soldat.

Je suis libérable au mois de septembre prochain et comme vous le savez je n'ai plus de parents, je vous demanderais d'avoir la bonté de me procurer une place de jardinier soit à Paris ou en Touraine, cela me ferait bien plaisir.

Extrait de la lettre du père du nommé A.....

23 janvier 1899.

Sorti le 30 janvier 1899.

Permettez-moi de vous remercier de la bonté que vous avez eue en participant pour une si large part à faire comprendre à mon fils la nécessité de contracter un engagement volontaire dans l'armée en sortant de la Colonie dont vous êtes le chef bien-aimé, et de la mansuétude toute paternelle que vous accordez à de pauvres enfants à qui souvent il ne manquait que de bons conseils. C'est là une œuvre grande et charitable.

Ici, Monsieur le Directeur, je renouvelle mes remerciements et vous prie de croire à toute ma reconnaissance pour ce que vous avez fait pour mon fils.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, de bien vouloir agréer l'assurance de mes sentiments respectueux.

Signé : C. A...

Extrait de la lettre du nommé V.....

22 février 1909.

Sorti le 26 juin 1896.

Depuis bientôt 3 ans que je suis sorti de la maison qui m'a élevé; je n'ai eu que des bons conseils et des bons exemples chez les patrons où M. B. . . . m'a placé. Je lui en serai reconnaissant toute ma vie.

Je termine en vous remerciant des bons conseils qui m'ont été donnés par vous et dont je n'ai su profiter qu'un peu tard : c'est vrai, mais enfin je les ai reconnus bons et depuis ce temps je les ai toujours mis en pratique.

Extrait de la lettre du nommé D...

24 février 1899.

Sorti le 1^{er} mai 1896.

Je remercie les chefs de la Colonie de m'avoir donné des bons conseils parce que si je n'avais pas été à la Colonie je crois que j'aurais été en Afrique, dans les Compagnies de discipline. Je pense aussi que pendant les 4 ans que je vais passer au régiment je m'efforcerai de les passer honnêtement et non comme j'ai fait là-bas.

Extrait de la lettre du nommé B.....

29 mai 1899.

Sorti le 26 janvier 1898.

Je suis très satisfait d'avoir été chez vous, car cela m'a fait beaucoup en tous points surtout pour mon métier car il est certain que si je n'étais resté chez vous, je n'aurais pas mon métier en main comme je l'ai en ce moment : cela m'a beaucoup ennuyé de quitter votre pays, surtout le premier mois, j'étais habitué avec vous et les premiers huit jours j'aurais voulu y être resté.

Je vous prie de souhaiter le bonjour à M. l'aumônier pour moi, pour tous les bons conseils qu'il m'a donnés et je vous assure que j'en ai profité, car tout le monde m'estime par chez nous.

Souhaitez aussi le bonjour à M. G..... ainsi qu'à son beau-frère qui m'ont appris à travailler et je les en remercie beaucoup.....

Extrait de la lettre du nommé A.....

4 juin 1899.

Sorti le 27 janvier 1896.

..... Je suis en convalescence d'un mois à la suite d'une bronchite chronique que j'ai attrapée là-bas; mais pour l'instant je me porte bien, je suis chez ma mère qui me prie de vous remercier de sa part pour la bonne éducation et les bons conseils que j'ai puisés à Mettray. Je vous prie de vouloir bien donner de mes nouvelles à tous mes anciens chefs auxquels je dois toutes mes qualités.....

Extrait de la lettre du nommé G....

14 juin 1899.

Sorti le 2 novembre 1885.

..... Je fus envoyé à Mettray au mois de novembre 1882, j'avais alors 13 ans. Ma mère veuve depuis 1876 ne pouvait guère surveiller la conduite de ses quatre enfants, car sans cesse au travail de l'atelier, elle avait avant tout le désir d'arriver à nous donner de quoi manger.

Ignorant ce que c'était que le chemin de l'honneur, je ne tardais pas par des fréquentations mauvaises, à me laisser entraîner sur une route que tant d'autres ont prise déjà pour aboutir à la prison et quelquefois au bagne.

Heureusement pour moi, une condamnation en police correctionnelle m'a conduit tout simplement à Mettray où j'ai passé 3 années consécutives. Je fus libéré le 2 novembre 1885. L'instruction, l'éducation, l'amour du travail et les bons conseils qui m'y furent donnés ont fait de moi un simple mais honnête ouvrier.

Extrait de la lettre du nommé L.....

2 juillet 1899.

Sorti le 12 mai 1898.

CHERS BIENFAITEURS,

C'est avec un grand plaisir que je vous écris ces quelques lignes pour vous donner un peu de mes nouvelles qui je crois vous feront plaisir. Je me suis mis marchand de vins et cela m'a très bien réussi ; c'est grâce à tous vos bons conseils, car je n'oublie pas la maison où j'ai passé une partie de ma jeunesse. Je ne regrette même pas les punitions que j'ai pu faire pendant mon séjour à la Colonie, car vous savez, il faut du travail pour gagner sa vie ; je vous dirai sans mentir que tous les jours j'ai douze heures de travail et tous les mois c'est 250 francs que je donne à mes parents et j'espère que, rentré du régiment, je pourrai me marier et continuer mon petit commerce.

Votre ancien pupille.

Signé : L.....

Extrait de la lettre du nommé D.....

27 novembre 1899.

Sorti le 21 septembre 1899.

Je sais que pendant les dix années que j'ai été détenu à la Colonie de

Mettray je n'ai pas toujours contenté mes chefs par mon caractère violent et emporté, mais à partir de ce moment je prends la résolution de vous écrire plusieurs fois par an pour vous tenir au courant de ma conduite et de mon travail. Je sais qu'il me faudra faire beaucoup d'efforts pour dompter mon caractère, mais je vous promets de faire tout ce qui dépendra de moi pour y parvenir.....

Extrait de la lettre du nommé A.....

31 décembre 1899.

Sorti le 25 juillet 1898.

Etant sorti de la Colonie je ne me crois pas pour cela délié du devoir qui m'attache à vous. Car grâce aux bons conseils que vous m'avez donnés en arrivant à la maison, j'ai su me maintenir dans la bonne voie et maintenant séparé de vous, je ne cesse de mettre ces bons conseils en pratique.

Ne voulant pas passer pour un ingrat je choisis ce jour solennel pour vous envoyer tous mes remerciements et mes vœux les plus sincères de bonne et heureuse année. Je souhaite que l'année qui commence soit pour vous une année de bonheur et de paix et que cette lettre, fidèle messagère de ma pensée, vous porte toute l'estime que je professe pour vous.

Pour tout ce que vous avez fait pour moi je ne peux vous payer qu'avec la reconnaissance. Aussi je vous promets de ne jamais vous oublier.

Votre serviteur dévoué.

Signé : P. A.....

Soldat au 3^e d'infanterie de marine.

Extrait de la lettre du nommé P....

Paris, le 7 mars 1900.

Sorti le 1^{er} mai 1895.

..... Comme vous m'aviez fait entrer dans la Société des engagés volontaires, je suis allé voir M. Voisin et lui ai demandé son appui pour me faire entrer dans une Administration. J'ai réussi et je suis depuis le 6 octobre au chemin de fer de Ceinture.

Je suis heureux, Monsieur le Directeur, que vous m'ayez fait entrer dans cette Société, car elle rend un grand service à ceux qui savent se faire estimer par leur conduite en leur donnant une entrée dans la vie civile pour faire oublier le passé.

Je me maintiendrai toujours dans la bonne voie pour me faire mériter

l'estime de M. le Président de la Société, car je pourrai avoir besoin de son appui pour mon avancement.

J'espère, Monsieur le Directeur, que ma lettre vous fera plaisir, car vous pourrez voir que les enseignements que j'ai reçus pendant mon séjour à la Colonie m'ont profité et que je suis toujours décidé à marcher dans la voie de l'estime et de l'honneur.

Extrait de la lettre du nommé P.....

30 avril 1900.

Sorti le 18 mai 1899.

Je vous écris pour vous faire savoir que j'ai passé la revision et comme vous devez le penser je suis bon pour le service et je vais faire trois ans mais je ne crains rien, car grâce à vos bons conseils je me conduirai bien et je n'oublierai jamais les bons soins que les sœurs m'ont prodigués pendant ma maladie.....

Extrait de la lettre du nommé L.....

20 mai 1900.

Sorti le 29 juillet 1899.

Maintenant que je suis habitué en ville, je ferai mon possible pour y rester ; j'ai toujours écouté les conseils de M. l'Aumônier et maintenant je les mets en pratique. Il y a en ville beaucoup de mauvaises compagnies, mais il ne faut pas que cela me décourage, je me conduirai toujours bien, et avec la conduite et le travail on peut marcher la tête haute.

Je souhaite que tous mes anciens camarades écoutent les bons conseils qui leur sont donnés, car celui qui ne prend pas la résolution de les suivre ne fera qu'un malheureux comme il y en a beaucoup.....

Extrait de la lettre du nommé P.....

20 mai 1900.

Sorti le 9 juillet 1898.

Je m'empresse de vous écrire ces quelques mots, mais ce sont des mots de reconnaissance que je vous dis ainsi qu'au personnel de la Colonie; car aujourd'hui je comprends, je vois que les observations que vous me faisiez n'étaient que justes et cependant je ne les écoutais pas. Mais j'espère aller vous voir le 1^{er} juillet, ainsi que mes anciens chefs pour les remercier, car bien sûr c'est grâce à eux si aujourd'hui je suis en train de me faire une

belle position ; aussi ils peuvent être sûrs que je retournerais les remercier d'un bon cœur.

Extrait de la lettre du nommé L.....

27 mai 1900.

Sorti le 29 juillet 1899.

Je vous envoie mes remerciements, je me suis trouvé bien heureux en recevant votre lettre que j'attendais. Je vois que vous n'oubliez pas votre ancien pupille qui se montrera reconnaissant de vos bons conseils. Je suis heureux d'avoir un livret de caisse d'épargne, je vais placer de l'argent que je retrouverai plus tard.

Extrait de la lettre du nommé L.....

28 juillet 1900.

Sorti le 26 juillet 1900.

Aussitôt rendu je vous écris pour vous dire que mon voyage s'est effectué sans accident et pour vous témoigner une fois de plus toute ma reconnaissance. Je vous prie de croire que mes sentiments à votre égard sont vivement partagés par mon grand-père. Vous dépeindre la joie qu'il a éprouvée lorsque je suis arrivé chez lui serait impossible. Mais cependant ce jour a tracé dans mon cœur un trait qui ne s'effacera jamais, c'est de voir à ses traits amaigris et à ses cheveux blancs tout ce que ma mère a dû lui faire de misères. Aussi le remords me cuit quand je pense que si j'avais su ne pas faire toutes les sottises qui m'ont conduit à Mettray, tant de souffrances ne lui eussent pas été réservées.

Extrait de la lettre du nommé L....

16 août 1900.

Sorti le 25 janvier 1890.

Depuis que je suis sorti de votre maison, je n'ai jamais oublié vos bons conseils ni les bons exemples que vous nous montrez à tous quand on est auprès de vous, ainsi que les encouragements de mes gardiens que j'ai toujours su écouter.

Je vous dirai, cher Monsieur, que la vie au dehors est bien dure à gagner surtout quand on a de la famille à élever, mais Dieu merci, j'ai su attirer l'estime de tout le monde de C....., que j'habite depuis 9 ans.

Extrait de la lettre du nommé P.....

5 novembre 1900.

Sorti le 1^{er} mai 1895.

Je suis heureux de vous apprendre que je viens de passer facteur à la Compagnie, et je vous suis très reconnaissant de l'appui que vous avez bien voulu me procurer.

Je continuerai comme par le passé à mener une bonne conduite de manière à mériter l'estime que vous avez pour moi; je tiens à soutenir l'honneur de la maison de Mettray qui cherche à faire de ses pupilles de bons et honnêtes travailleurs.

Extrait de la lettre de la tante du nommé K.....

10 décembre 1900.

Sorti le 31 mars 1898.

C'est avec empressement que je répons au désir que vous avez de savoir que ce devient mon neveu G.... K....

Je suis très heureuse de vous dire qu'il a suivi les bons conseils que vous lui avez donnés. Depuis un an il est au régiment et depuis 2 mois il est caporal, il est occupé au bureau du commandant; j'ai de lui tout la satisfaction que je pouvais demander. Nous le voyons souvent, moi, et sa sœur que j'ai élevée, car dès qu'il peut avoir une permission de 24 heures, il vient les passer avec nous, chaque fois que nous le voyons nous le trouvons toujours dans de bonnes dispositions et sa conduite ne m'inspire aucune crainte, ma confiance en lui est tout entière, je suis heureuse de pouvoir vous donner d'aussi bons renseignements qui sont toute la vérité.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de mon profond respect.

Signé: A1.... C....

Extrait de la lettre du patron du nommé B.....

24 décembre 1900.

Sorti le 20 septembre 1900.

Je répons à votre honorée du 23 pour vous donner les renseignements que vous me demandez au sujet du jeune B...., je suis très content de lui sous tous les rapports, je puis affirmer qu'il fera un bon citoyen, il est courageux et ne demande qu'à se perfectionner dans le métier, je vous le répète, j'en suis très content.

Extrait de la lettre du nommé P.....

24 décembre 1900.

Sorti le 20 novembre 1900.

Je profite de ce que je vous écris aujourd'hui pour vous remercier des soins que vous avez eus pour moi, car c'est grâce à vous si je suis si bien maintenant, car j'ai à faire à un capitaine qui est un père de famille pour moi. Je veux faire attention à moi de façon à aller vous voir dans quelques mois, avec le grade de caporal.

**Correspondance de M. Voisin
Président de la Société de protection des Enfants élevés
sous la tutelle administrative, engagés dans l'armée.**

Paris, 11 janvier 1898.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

En décembre 1893, vous avez bien voulu confier à la sollicitude de notre Société, le nommé D..... aujourd'hui libéré du service.

J'ai le plaisir de vous annoncer que ce jeune homme n'a cessé d'avoir au régiment une conduite exemplaire et de mériter toute l'estime de ses chefs; aussi notre Conseil a-t-il décidé, en témoignage de sa satisfaction, qu'une somme de 25 fr. lui serait accordée à titre de prime d'honneur et versée à la Caisse nationale d'épargne.

Son livret lui a été renvoyé par nos soins et il a reçu en outre de nous son indemnité de libération de 10 fr.

D.... a repris son état de cultivateur et s'est retiré à Saint-Nicolas-du-Port où il était en garnison en dernier lieu.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président de la Société,

Signé : F. VOISIN.

Paris, 30 avril 1898.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

F.... vous a dit la vérité, il avait envie d'une montre et voulait, à cet effet, prélever sur son livret de caisse d'épargne une certaine somme pour en faire l'acquisition.

Ne voulant pas qu'il touchât à son modeste pécule, je lui dis que s'il continuait à se bien conduire, je lui ferais cadeau d'une montre; il s'est

toujours conduit d'une façon irréprochable et a ainsi mérité la montre promise, que je lui ai adressée, en septembre dernier.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président de la Société,

Signé : F. VOISIN.

Paris, 14 mars 1899.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

En avril 1894 vous avez bien voulu confier à la sollicitude de notre Société le jeune P... aujourd'hui libéré du service.

J'ai le plaisir de vous annoncer que ce jeune homme n'a cessé d'avoir au régiment une conduite exemplaire et de mériter toute l'estime de ses chefs ; aussi, notre Conseil a-t-il décidé qu'une somme de 20 francs lui serait accordée à titre de prime d'honneur et versée à son livret de caisse d'épargne.

P... s'est retiré à Paris : il a été placé par nos soins à la Compagnie Générale Parisienne des Tramways où il gagne 0 fr. 50 l'heure.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président de la Société,

Signé : F. VOISIN.

Paris, le 5 septembre 1899.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

En octobre 1896 vous avez bien voulu confier à la sollicitude de notre Société le nommé H.... aujourd'hui libéré du service.

J'ai le plaisir de vous annoncer que ce jeune homme n'a cessé d'avoir au régiment une conduite exemplaire et de mériter toute l'estime de ses chefs ; aussi notre Conseil a-t-il décidé qu'une somme de 20 fr. lui serait accordée et versée à titre de prime d'honneur à la Caisse d'épargne en un livret à son nom ; ce livret vient de lui être renvoyé. Il a reçu en outre de nous 5 fr. à titre d'indemnité de libération. Il vient d'être placé par nos soins en qualité d'homme d'équipe à la gare d'E....

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président de la Société,

Signé : F. VOISIN.

Paris le 29 novembre 1900.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je suis heureux de vous faire connaître la mesure toute bienveillante qui vient d'être prise par notre Conseil à l'égard de vos anciens pupilles D.... et F..... tous deux délibérés aujourd'hui du service.

Pendant tout le temps qu'ils ont été au régiment leur conduite a toujours été bonne ; ils ont toujours donné satisfaction à leurs chefs par leur bonne conduite et leur travail assidu ; afin de les récompenser, notre Conseil a décidé qu'une somme de 20 fr. leur serait accordée pour être versée à la caisse d'épargne sur le livret de chacun d'eux, à titre de prime d'honneur.

Ces jeunes gens se sont retirés tous deux à Paris. D... va gagner sa vie comme tailleur et F.... comme employé de commerce.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Pour le Président de la Société empêché,

L'Administrateur.

Signé : RIVIÈRE.

Malgré la réserve qui s'impose dans l'intérêt même de notre pupille, je ne peux pas ne pas mentionner dans ce rapport, qu'un de nos anciens colons libérés en 1894 et engagé dans l'armée, vient de sortir de l'école de Saint-Maixent dans un très bon rang et d'être nommé sous-lieutenant à l'âge de 24 ans.

Ce résultat, qui fait honneur à l'énergie et au noble désir d'arriver de notre pupille, n'aurait peut-être pu être obtenu, si pendant son séjour à la Colonie, il n'avait pas trouvé des maîtres dévoués qui, avec le plus complet désintéressement, lui ont dispensé l'instruction dans des leçons particulières. Il m'est agréable d'ajouter qu'ils n'ont pas eu à faire à un ingrat et que leur ancien élève leur a prodigué comme à moi les témoignages de sa profonde reconnaissance.

EXPOSÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Présenté par M. Georges GOUÏN, trésorier,
à l'Assemblée générale des Membres fondateurs
le 7 juin 1901.

MESSIEURS.

Après la lecture du rapport si complet de M. le Directeur de la Colonie de Mettray nous aurions vraiment bien peu de choses à ajouter, si l'importance de notre budget dont les recettes dépassent 280.000 francs et l'augmentation de notre bilan dont l'actif s'élève à 500.000 francs, sans tenir compte de la valeur de notre domaine foncier, ne nous faisaient un devoir de vous présenter un exposé spécial de notre situation financière.

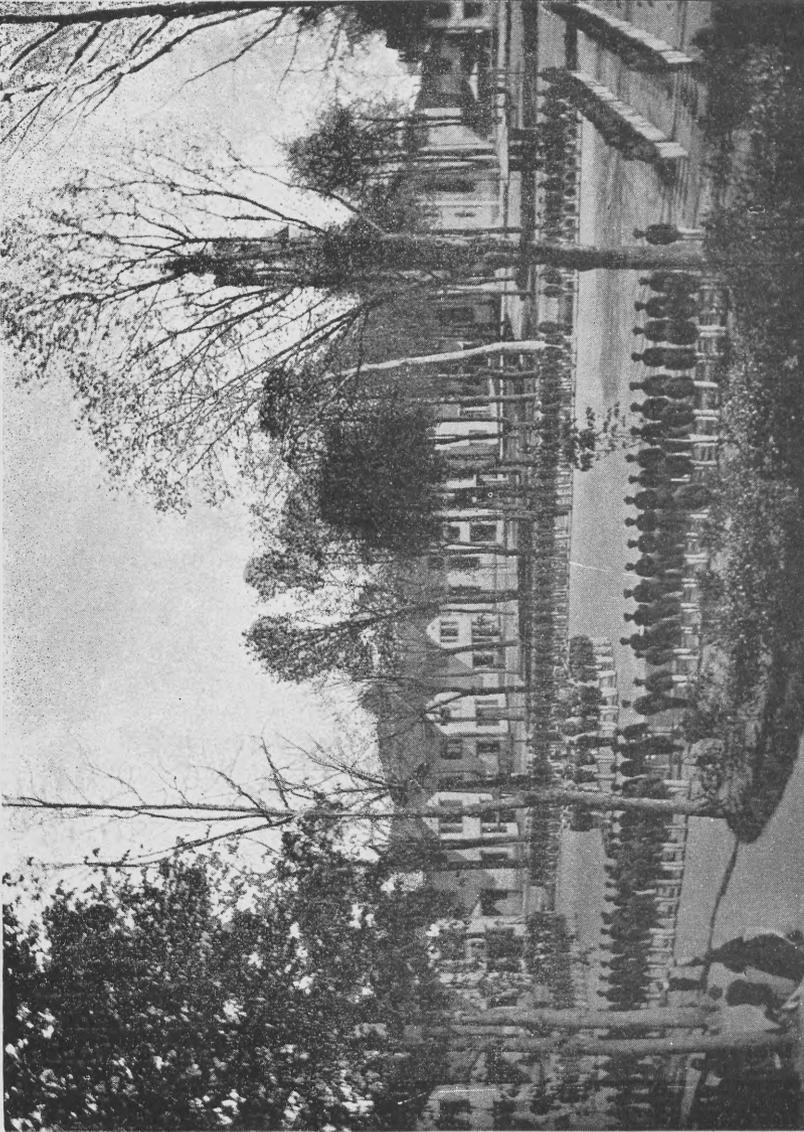
La période triennale du 1^{er} janvier 1898 au 31 décembre 1900, dont nous avons à vous rendre compte aujourd'hui se distingue des précédentes par une diminution considérable du nombre de nos colons, qui de 400 est tombé un moment l'année dernière à 282 jeunes détenus, et par une augmentation sensible de notre actif mobilier, nous aimerions presque mieux que ce fut le contraire.

Nous ne poursuivons en effet qu'un seul but, c'est d'étendre au plus grand nombre possible d'enfants l'influence moralisatrice de notre établissement ; à quoi nous sert alors l'augmentation de nos recettes, si l'abaissement constant de notre effectif vient chaque jour limiter davantage l'œuvre de relèvement moral et social que nous avons entreprise avec vous.

Nous devons donc souhaiter et espérer que le Gouvernement convaincu du dévouement désintéressé de notre administration, et appréciant les moyens employés par notre dévoué personnel comme les résultats obtenus par notre Colonie, dirigera de nouveau sur Mettray une large proportion de ses jeunes détenus ; depuis quelques mois déjà, il faut le dire, le ministère de l'Intérieur semble vouloir entrer dans cette voie.

Ces regrets et les espérances exprimées, il n'en est pas moins intéressant de vous faire constater, dans les trois exercices qui nous occupent, la progression constante de nos excédents et les bons résultats agricoles et industriels qui sont dûs en grande partie au dévouement et à la bonne administra-

REVUE DU DIMANCHE.



tion de notre distingué Directeur et de ses chefs de culture et d'atelier.

Si j'insiste ici sur les éloges mérités par la direction et le personnel de notre Colonie, c'est que dans le rapport de M. Cluze c'est le seul point oublié sur lequel il est de toute justice de réparer une omission.

Le bilan au 31 décembre 1897 que nous vous soumettions dans notre dernier rapport présentait un solde débiteur de 25.700 francs. Ce solde débiteur disparaissait dans l'exercice 1898, et au 31 décembre 1899 était remplacé par un solde créancier de 27.900 francs.

Continuant et dépassant même cette heureuse progression le bilan établi au 31 décembre 1900 nous donne un excédent de l'actif sur le passif de 71.800 francs dépassant de 43.900 celui du 31 décembre 1899.

A quoi tiennent ces excédents, et quelles sont donc les causes générales ou particulières de ces augmentations de recettes ? D'abord et malgré la diminution de notre effectif, il faut citer l'élévation de 80 à 90 centimes du prix de journée qui nous est payé par l'Etat ; quelque minime que soit cette augmentation de 0,10 centimes quand elle porte sur une moyenne de cent mille journées, elle représente une dizaine de mille francs.

Ensuite les résultats agricoles de ces trois dernières années aucun n'a donné de perte, tandis que 1897 avait eu à subir une perte de plus de 33.000 francs, les années 1898-99 et 1900 ont donné respectivement des bénéfices de 19.000, 32.700 et 29.400 francs.

Enfin, les ateliers industriels dont les bénéfices ont été remarquables en 1900, comme nous le verrons tout à l'heure.

L'excédent tout à fait anormal de l'exercice 1900 est dû aux différentes causes que nous venons d'indiquer, mais plus particulièrement aux bénéfices produits par les ateliers industriels ; leur plus-value sur l'exercice précédent a été d'environ 15.000 francs dont 10.000 francs provenant du seul atelier de broserie.

Enfin il faut ajouter que nous avons fait figurer à l'actif dans le dernier bilan pour 6.000 francs le legs Dagoureau que nous allons prochainement encaisser.

C'est grâce à ces heureux résultats que s'établit, comme ci-dessous, le bilan de notre Colonie au 31 décembre 1900,

Ce bilan, comme les précédents, ne comprend aucun immeuble.

Bilan au 31 décembre 1900

<i>Passif</i>		<i>Actif</i>	
	fr. c.		fr. c.
Dette hypothécaire.....	350.000 »	Dû par les banquiers.....	13.539 90
Dû en compte ou à terme.....	56.949 75	Dû par le Ministère.....	9.822 60
Dû aux fournisseurs.....	17.535 54	Dû par divers.....	31.963 90
Solde créditeur.....	71.824 67	Caisse.....	2.551 06
		Marchandises et ateliers.....	104.064 60
		Inventaire agricole.....	265.768 40
		Rentes et obligations.....	62.579 50
		Legs à encaisser.....	6.000 »
	<u>496.309 96</u>		<u>496.309 96</u>

La Maison Paternelle a largement réalisé les promesses qu'elle nous donnait déjà en 1898.

Cette œuvre annexe de notre Colonie, dont les services rendus, pour être le plus souvent cachés, n'en sont pas moins des plus utiles et des plus intéressants, a retrouvé aujourd'hui grâce à la valeur et à la situation personnelle de M. Cluze, grâce aussi à son Comité spécial consultatif tout le crédit qu'elle méritait.

Les recettes viennent réduire nos frais généraux et apporter sous différentes formes un précieux concours à l'amélioration du service de notre Colonie.

C'est ainsi qu'une jeunesse paresseuse ou indisciplinée, mais que la fortune et le rang social protègent contre de plus graves erreurs, vient contribuer à la prospérité de la Colonie pénitentiaire où des enfants nés dans la misère et élevés dans le vice doivent expier des fautes tombant sous le coup de la loi, dont rien le plus souvent ne les avait préservés.

SOCIÉTÉ PATERNELLE

POUR

L'ÉDUCATION MORALE, AGRICOLE & PROFESSIONNELLE

DES JEUNES DÉTENUS

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET

EN DATE DU 24 JUILLET 1853.

EXTRAIT DES STATUTS

approuvés par le Conseil d'Etat.

ARTICLE PREMIER.

La Société Paternelle, qui a fondé la Colonie de Mettray en 1839, a pour but :

1^o De recueillir, entretenir et élever, dans la Colonie de Mettray, les jeunes détenus jugés en vertu des articles 66 et 67 du Code pénal, qui lui sont confiés par l'administration en exécution de l'instruction ministérielle du 3 décembre 1832 et de la loi du 5 août 1850; de donner à ces enfants l'éducation morale et religieuse ainsi que l'instruction primaire élémentaire; de leur faire apprendre un métier et de les appliquer surtout aux travaux de l'agriculture.

2^o D'exercer une tutelle bienveillante sur ces enfants à leur sortie de la Colonie; de les placer, le plus possible à la campagne, chez des artisans ou des cultivateurs; de surveiller leur conduite et de les aider de son patronage officieux.

ART. 2

La Colonie et son administration sont à Mettray (près Tours), département d'Indre-et-Loire.

Le siège de la Société est à Paris.

ART. 3

La Société se compose d'un nombre illimité de membres qui prennent le titre de *fondateurs* ou de *souscripteurs*.

Est membre *fondateur* toute personne qui souscrit pour une somme de 100 francs au moins, à payer soit en une seule fois

soit en deux versements de 50 francs au moins chacun, et faits en deux années consécutives.

Est membre *souscripteur* toute personne qui verse une somme inférieure à 100 francs, sans que cette somme puisse être au-dessous de 10 francs.

Le titre de *fondateur* ou de *souscripteur* n'entraîne d'autre obligation que celle de verser le montant de la somme promise.

Les dons *en nature* sont mentionnés dans les comptes rendus.

Les souscriptions et les dons sont reçus à titre purement gratuit.

ART. 4

Les noms des membres fondateurs resteront inscrits à perpétuité dans la chapelle de la Colonie.

NOTA. — On souscrit, pour devenir membre de la Société : à Paris, chez M. BÉCHARD, agent général de la Société, 175, boulevard Saint-Germain ; à Tours, chez MM. Gouïn frères, banquiers ; à la Colonie de Mettray.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. GOUÏN, Eugène, sénateur (O. ✱) ;

Vice-président : M. G. PICOT, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques (✱) ;

Secrétaire général : M. BÉCHARD, ancien préfet ;

Secrétaire adjoint : M. J. DE PARIEU ;

Trésorier : M. Gouïn, Georges, banquier ;

MM. BÉRENGER, sénateur (✱) ;

BARON DE COURCEL, ancien ambassadeur (C. G. ✱) ;

ROUSSEL, sénateur (C. ✱) ;

DE VAUPLANE, ancien magistrat ;

VOISIN, conseiller à la Cour de cassation, Président de la Société de Patronage des jeunes détenus engagés volontaires (O. ✱) ;

R. DU SAUSSAY, conseiller général d'Indre-et-Loire ;

LEFÉBURE, ancien sous-secrétaire d'Etat aux finances (✱) ;

MARQUÈS DE BRAGGA, conseiller d'Etat (C. ✱) ;

A. RIVIÈRE, ancien magistrat (✱) ;

GUILLOT, juge d'instruction, membre de l'Institut (✱) ;

P. TOLLUS, notaire honoraire ;

P. MAME, éditeur à Tours (O. ✱) ;

E. MULLER, ancien député ; ;

VICOMTE DE VILLIERS ;

CLUZE, capitaine de frégate en retraite, directeur de la Colonie (O. ✱).

COMMISSION DES FINANCES

MM. GOUÏN, Eugène, président ;

GOUÏN, Georges ;

PICOT ;

MULLER.

COMMISSION DE PERMANENCE

MM. GOUÏN, Eugène, président ;

MAME, Paul ;

DE VAUPLANE ;

GOUÏN, Georges ;

CLUZE, secrétaire.

COMMISSION DE SURVEILLANCE

instituée en vertu de la loi du 5 août 1850.

MM. MAURICE, président du tribunal civil de Tours ;

Le secrétaire général de la Préfecture ;

CHEVREAU (l'abbé), curé-doyen de Saint-Symphorien ;

DRAKE DEL CASTILLO }
BRETON } délégués du Conseil général.

PERSONNEL DE LA COLONIE

MM. CLUZE, capitaine de frégate en retraite (O, *), directeur
JUIGNER, inspecteur ;
BLIN (l'abbé), aumônier ;
BÉRARD, chef des cultures (O. * M. A.) ;
VALON, contrôleur général ;
BOUTARD, greffier en chef ;
BÉNARD, greffier adjoint ;
DEMOREUILLE, garde-magasins ;
VIVIENT, caissier ;
FOURQUIN, surveillant général de la Colonie ;
FOUCHER, instituteur ;
BEAUDOUIN, comptable de la ferme, chef de pratique ;
BÉCHARD, ancien préfet, administrateur de l'Office central des OEuvres
charitables, agent général à Paris, 173, boulevard Saint-Germain.

PERSONNEL DE LA MAISON PATERNELLE

MM. GIBERT, préfet des études, professeur de rhétorique ;
FOUCHER, professeur de grammaire ;
BARREAU, professeur de lettres ;
BLIN (abbé), professeur d'histoire ;
DEVOS, professeur de mathématiques et d'allemand ;
CHANLOUP, professeur de langues ;
DUPIN, professeur d'histoire ;
BIGOT, professeur de dessin ;
FAUDOT, professeur de grammaire ;
CHESSEYON, professeur de lettres, surveillant ;
JUIGNER, professeur de mathématiques et de physique ;
JUIGNER, Louis, professeur de mathématiques et de physique ;
GAYOU, professeur de lettres, surveillant ;
LASNE, professeur de mathématiques, surveillant ;
GALLET, professeur de mathématiques, surveillant.

SERVICE MÉDICAL

MM. FISCHER (Dr), médecin traitant ;
N***, médecin adjoint ;
THOMAS (Louis), (Dr), chirurgien consultant ;
GUÉRARD (Dr), chirurgien dentiste.

VÉTÉRINAIRES

MM. BARANGER, médecin-vétérinaire ;
GASCOIN, médecin-vétérinaire.

SOCIÉTÉ PATERNELLE

LISTE

DES

MEMBRES FONDATEURS

DE LA COLONIE DE METTRAY DEPUIS L'ANNÉE 1898. (1)

EXERCICES 1839-1900.

La liste générale des Membres Fondateurs de la colonie de Mettray, depuis sa fondation jusqu'en 1895, forme une brochure spéciale, qui pourra être envoyée sur sa demande à tout Membre Fondateur.

ANNÉES 1898-1899-1900

ANNÉE 1898

Monsieur le vicomte DE VILLIERS, membre du Conseil d'administration.
Monsieur PERREAU DE BEAUVAIS, château de la Burcerie (Vendée).
Monsieur le comte DE BERGEYCK, sénateur belge, Bruxelles.
Madame MIGNOT, Le Havre.
Monsieur DUPONT, à Limoges.
Monsieur DÉVÉRIA, membre de l'Institut, à Paris.
Monsieur GAILLARD, ingénieur à Paris.
Monsieur TOMEY, à Toulouse.
Monsieur BEGUERRI, La Plata.
Monsieur VILLEMAIN, inspecteur général des finances.
Monsieur le comte DE KERTANGUY, directeur des assurances générales.

(1)

EXTRAIT DES STATUTS

ART. III

Est membre *fondateur* toute personne qui verse en deux fois une somme de 100 francs.

Est simple *souscripteur* toute personne qui verse une somme inférieure à 100 francs, sans que cette somme puisse être au-dessous de 10 francs.
Les DONS EN NATURE sont mentionnés dans les comptes rendus.

ART. IV

Les noms des membres *fondateurs* sont inscrits dans la chapelle de la Colonie. Un service religieux solennel est célébré tous les ans, à la mémoire des Membres Fondateurs décédés.

La Direction de la colonie de Mettray adresse à tous les lecteurs du Rapport un pressant appel de souscriptions en faveur de l'OEuvre, si digne d'intérêt, de la Société Paternelle.

ANNÉE 1899

Monsieur RIVIÈRE, ancien magistrat, membre du Conseil d'administration.

Monsieur le baron DE COURCELLES, membre du Conseil d'administration, ancien ambassadeur.

Monsieur A. MARRÉ, ingénieur des mines.

ANNÉE 1900

Monsieur José ROCAMORA, industriel, à Barcelone.

Monsieur le docteur ROSA, ministre des finances de la République Argentine.

Monsieur SEITUN, Buenos-Ayres.

Monsieur MONTIS DE OGA, Buenos-Ayres.

Monsieur CLUGNET, Directeur de la Manufacture des tabacs, Châteauroux.

Madame la comtesse DE LA BATUT, château de Montmiray (Jura).

AVIS

Les souscriptions sont reçues :

A la Colonie de Mettray ;

A Tours, chez MM. GOUIN, frères, banquiers ;

A Paris, chez M. BÉCHARD, agent général de la Société Paternelle, 175, boulevard St-Germain.

Les DONS EN NATURE peuvent être envoyés directement à la Colonie agricole de Mettray (Indre-et-Loire) ;

Ou bien à l'agence, à Paris.

Les visiteurs ne sont admis à la Colonie que le Dimanche de 2 heures à 4 heures de l'après-midi.





IMP. TOURANGELLE.